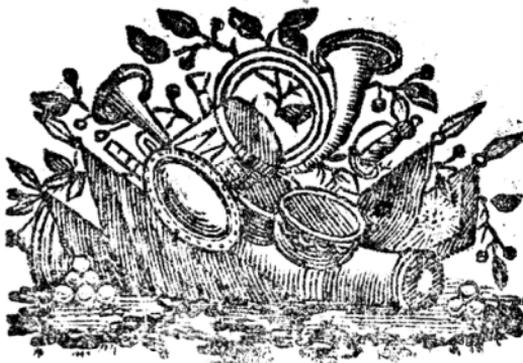


**JOURNAL**  
**HISTORIQUE**  
**ET**  
**LITTÉRAIRE**

I. AVRIL.

1785.



**A LUXEMBOURG,**

Chez les Héritiers d'André Chevalier, <sup>v</sup>  
viant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impé-  
ratrice-Reine Apostolique.

---

*Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Ap-  
probation du Commissaire-Examineur.*





JOURNAL  
HISTORIQUE  
ET  
LITTÉRAIRE,

I. AVRIL.

1785.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Mémoires du baron de Tott, sur les Turcs  
& les Tartares. A Maestricht, chez J. E.  
Dufour & Ph. Roux; à Liege, chez Le-  
marié 1785. 4 vol. in-12.*

**D**epuis les *Observations* de M<sup>r</sup>. Porter sur la constitution de l'empire ottoman \*, nous n'avons rien vu de plus intéressant sur cet objet, ni de plus digne de la confiance publique que ces *Mémoires*, écrits à la vérité d'une manière assez négligée, quelque-

\* Sept.  
1771. P. 174

Li \* fois

fois incorrecte & un peu louche, mais avec une aisance, une naïveté, une justesse de réflexions & de conséquences (a) qui les fait lire avec plaisir & avec fruit. Les admirateurs des Turcs n'en feront pas contens; mais qu'opposer à l'expérience d'un homme qui si longtems a été témoin oculaire de tout ce qui regarde cette nation fameuse, qui a joui de la confiance de ses despotes, & pour lequel tout ce qu'elle peut avoir de caché, l'a été beaucoup moins que pour tout autre. Le baron de Tott ne combat pas seulement la réalité des choses que des auteurs célèbres ont écrites des Turcs, il en démontre l'in vraisemblance & l'impossibilité. " Il n'est, „ dit-il, point de nation sur laquelle on ait „ plus écrit que sur les Turcs, & peu de „ préjugés plus accrédités, que ceux qu'on a „ adoptés sur leurs mœurs. La volupté des „ Orientaux, l'ivresse du bonheur dont ils „ jouissent au milieu de plusieurs femmes; „ la beauté de celles qui peuplent de pré- „ tendus ferrails; les intrigues galantes, le „ courage des Turcs, la noblesse de leurs „ actions, leur générosité, que d'erreurs ac- „ cumulées: leur justice même a été citée „ pour modele. Mais *comment se pourroit-il*

---

(a) On conçoit sans peine que cela n'est pas sans exception; mais de tous les écrivains du jour Mr. de T. est peut-être celui qui a donné le moins dans les écarts de mode, & qui s'est le plus étroitement attaché à son sujet.

60 (dit M<sup>r</sup>. de Montesquieu) que le peu-  
 61 ple le plus ignorant eût vu clair dans la  
 62 chose du monde qu'il importe le plus aux  
 63 hommes de savoir? Cette objection ne pou-  
 64 voit échapper à l'œil du génie. M<sup>r</sup>. de  
 65 Montesquieu auroit également refusé aux  
 66 Turcs cette volupté délicate & ces prin-  
 67 cipes de grandeur d'ame & de générosité  
 68 qu'on leur suppose; il auroit apperçu  
 69 qu'une nation ignorante ne peut rien pour  
 70 son bonheur, parce que son ignorance  
 71 tient à un principe qui détruit toujours,  
 72 & n'édifie jamais „. Et après avoir parlé  
 de la confiance que la plupart des lecteurs  
 ont donnée aux relations exagérées & dé-  
 figurées des mœurs & affaires ottomanes,  
 M<sup>r</sup>. de T. ajoute: “ Une réflexion se présente  
 73 cependant contre ceux qui lisent avec con-  
 74 fiance ce fatras de rêveries. J'en excepte  
 75 ceux qui aiment à rêver, & je ne m'a-  
 76 dresse qu'à ceux qui veulent s'instruire.  
 77 Comment des contradictions absurdes peu-  
 78 vent-elles vous échapper? N'existe-t-il point  
 79 des règles sûres pour démêler la vérité?  
 80 Croirez-vous quand on vous le dira, qu'un  
 81 manchot se soit servi de ses deux mains,  
 82 & qu'un borgne ait fermé l'œil pour y  
 83 mieux voir? Et si vous ne croiez pas de  
 84 semblables sottises, comment pourrez-vous  
 croire que le despotisme ne détruise pas  
 les facultés qui rendent l'homme heureux?  
 Etablissez ce monstre politique; voyez-en  
 les résultats, suivez-en les détails, com-  
 binez-en les rapports, & l'on ne pourra

„ plus vous tromper que sur les coloris, &  
 „ sur quelques détails peu importans : n'est-  
 „ ce pas encore assez pour accréditer & per-  
 „ pétuer bien des erreurs ? „

Mr. de T. se plaint des longues & voluptueuses descriptions que les voyageurs & autres écrivains répétiteurs ont fait du ferrail & des harems. Il prétend que l'intérieur du premier est si bien fermé aux Francs qu'ils n'en peuvent parler que sur des *oui-dire*; & que d'ailleurs c'est se tromper beaucoup que de croire ces sortes de descriptions propres à faire connoître le fond du caractère & des mœurs turques. “ Consentir à ignorer, est un grand  
 „ moien d'instruction, & convenir qu'on  
 „ ignore doit être sans doute pour le lecteur  
 „ un grand motif de confiance. Ce n'est pas-  
 „ là le systême qu'ont adopté ces voyageurs  
 „ si empressés à faire pénétrer leurs lecteurs  
 „ dans l'intérieur du ferrail, intérieur abso-  
 „ lument impénétrable. L'étude des mœurs,  
 „ celle de l'influence du climat & du gou-  
 „ vernement, l'examen des usages particu-  
 „ liers, sont cependant la seule échelle qui  
 „ puisse franchir les murs de l'ancienne Bi-  
 „ zance (a). De tous les objets d'étude que

---

(a) Mr. de T. paroît particulièrement mécontent des *Lettres* de Milady Montague, dont M. Guis a pris la défense avec chaleur. Je n'ai garde d'entrer dans ce différent. Je dirai seulement que Mr. de T. semble voir les choses d'une manière tranquille & avec le sang-froid le plus consommé; & que l'imagination de Mr. Guis, active, embellie, exaltée par les

„ présente une nation telle que celle des  
 „ Turcs, celui qui concerne les femmes est-il  
 „ donc le plus intéressant? „

“ Qu'importe à l'humanité qu'un parti-  
 „ culier auquel la fortune & les préjugés de  
 „ son pais donnent la libre jouissance de  
 „ quarante femmes, les rassemble & les garde  
 „ dans son bercail? Ce tableau n'invite qu'à  
 „ gémir sur ce groupe de malheureuses vic-  
 „ times; & l'on peut, sans examen, garan-  
 „ tir qu'elles n'y sont pas réunies sans éprou-  
 „ ver quelque impatience; mais ce qu'il  
 „ importe de connoître, c'est sans doute  
 „ l'effet qui résulte de cet étrange état des  
 „ choses, le plus éloigné qu'il soit possible  
 „ de l'état de nature; la réflexion seule en  
 „ donneroit la solution, l'examen des mœurs  
 „ confirmeroit les résultats. „

Si l'article des femmes doit servir à donner  
 une idée des Turcs, ce n'est point par la ma-  
 niere dont elles sont enfermées & traitées  
 dans ces repaires de la volupté orientale,  
 mais bien par des considérations générales sur  
 la polygamie devenue chez ces peuples mous  
 & superstitieux un point de religion & un  
 usage consacré par les vues les plus expresse  
 du législateur. Aussi le B. de T. ne manque-  
 t-il pas en toute occasion d'en faire sentir

descriptions poétiques de ces plages célèbres,  
 a pu se sentir quelques rapports avec celle de  
 la Dame angloise, vive, agréable, & prenant  
 quelques fois une teinte tant soit peu roma-  
 nesque.

les funestes effets sur les mœurs publiques. Il montre combien elle est fatale à ceux qui en jouissent, à celles qui en font les victimes, aux enfans qui en naissent, & enfin à ceux qu'elle condamne nécessairement à un célibat forcé.

Le dégoût & la satiété des polygames, leur indolente apathie ne peuvent échapper à l'observateur le moins attentif. M<sup>r</sup>. de T. observe très-judicieusement que le plaisir d'arroyer ses tréplippes étoit plus vif dans le Sultan Mustapha que tous ceux du ferrail. "C'est l'effet, dit-il ailleurs, que les femmes turques font sur le maître. J'ai été à portée de me convaincre par mes amis, qu'excepté quelque nouvelle esclave qui peut piquer leur curiosité, le harem ne leur inspireoit que du dégoût. Nombre de Turcs n'y entrent que pour y établir la tranquillité, quand la surintendante ne peut y suffire; mais si l'on y punit sévèrement le désordre, on ne peut en détruire les causes. Ce désordre, né de la contrainte & de la réunion de plusieurs femmes, devoit être le second résultat de la loi qui établit la pluralité. La nature, également contrariée dans les deux sexes, devoit aussi également les égarer. "

"La réunion des femmes fait encore que, constamment observées par leurs compagnes, elles ne cherchent pas même à dissimuler leur goût, ni leur jalousie; elles ne doivent cacher que leur querelle. Trop heureuses encore, si la nature calmée, affoupi

„ soupie & trompée, ne les pousse pas à  
 „ s'échapper de leur prison, pour courir  
 „ après la réalité; excès dont elles sont tou-  
 „ jours les victimes, & dont j'aurai occasion  
 „ de parler „ M<sup>r</sup>. T. rapporte à ce sujet  
 des anecdotes qui font frémir, & qui pour  
 être très-fréquentes, ne réveillent pas plus  
 l'attention du gouvernement sur cet objet.

L'abandon des enfans & la cruelle indiffé-  
 rence des peres, sont encore un effet inévi-  
 table de la polygamie, mais sur-tout de la  
 polygamie turque, c'est-à-dire, d'un nombre  
 de femmes déterminé précisément par les  
 moïens de les entretenir. L'auteur rapporte  
 à ce sujet une conversation bien propre à  
 intéresser des cœurs sensibles. “ Murad Mol-  
 „ lach, constamment dégoûté de celles qu'il  
 „ avoit, n'en augmentoit le nombre que  
 „ pour se procurer de nouvelles esclaves,  
 „ qu'il perdoit bientôt de vue. J'étois un  
 „ jour avec lui dans un de ses kioks : nous  
 „ prenions du café; je travaillois à lui dé-  
 „ montrer que puisque le système de sa pré-  
 „ destination n'obligeoit pas un Turc à res-  
 „ ter dans sa maison pendant qu'elle brûloit,  
 „ il pouvoit également s'en éloigner quand  
 „ la peste s'y déclaroit; & notre querelle  
 „ devenoit sérieuse, lorsqu'un petit enfant  
 „ d'environ quatre ans, nus pieds, mal  
 „ vêtu, vint lui baiser la main. Le Mollach  
 „ le caresse, me fait remarquer cet enfant,  
 „ & lui demande quel est son pere? C'est  
 „ vous, répondit-il vivement. Quoi! je suis  
 „ ton pere? . . . Et [comment te nommes-

„ tu ? ... Jusuf... Mais quelle est ta mere ? ...  
 „ Kaditgée... Ah ! bon , Kaditgée... Oui vrai-  
 „ ment , me dit froidement l'Effendi ; je ne  
 „ le connoissois pas. Comment , lui dis-je ,  
 „ vous ne connoissez ni vos enfans , ni  
 „ leurs meres ? Si tout cela vous est étran-  
 „ ger , à quoi vous intéressez-vous donc ? „

L'effet de cette abusive & révoltante coutume est encore plus funeste sur les individus que la luxure dévorante des riches condamne à une privation involontaire , & que l'incontinence égare d'une manière monstrueuse. *Dans sa fougue impétueuse* , dit M<sup>r</sup>. de T. en parlant des Mahométans d'Afrique , *elle leur faic franchir jusqu'aux bornes de la nature humaine*. Montefquieu en parlant de ces horreurs les rapportent avec raison à la fatiété & aux caprices qu'elle enfante. *La luxure* , dit-il , *est comme l'avarice ; plus elle a , plus elle veut avoir*. Mais en approuvant cette réflexion , qui est très-fondée & très-conforme à l'expérience , il ne faut pas rejeter celle de M<sup>r</sup>. de T. Deux causes très-différentes & même opposées peuvent concourir au même résultat. On apprend ici par une multitude d'histoires & d'observations , ce que devient la précieuse union conjugale , cette source féconde & sacrée de la reproduction humaine une fois abandonnée aux lumieres folâtres de la raison , aux caprices , aux usages , aux loix des nations infidèles ou corrompues. “ Quand il est permis , „ ajoute M<sup>r</sup>. de T. , à un seul homme de „ s'emparer de quarante femmes & de les

„ garder sous la clef, les trente-neuf hom-  
 „ mes que ce partage inégal prive d'une grande  
 „ consolation accordée à l'humanité, méritent  
 „ aussi quelques ménagemens. On voit par-tout  
 „ qu'une loi qui contredit la nature, en-  
 „ traîne une loi qui défavoue la première,  
 „ De-là le mariage au Kapin (a), les asyles  
 „ en faveur des débiteurs, les établissemens  
 „ pour les enfans trouvés; les gouvernemens  
 „ ressemblent à ces joueurs forcenés qui se  
 „ soufflettent, & ne se corrigent jamais. „  
 (Nous reviendrons encore à ces Mémoires  
 l'ordinaire prochain).



*Elémens de philosophie en cinq parties, dic-  
 tés & enseignés au college des bons en-  
 fans de l'université de Rheims; par Mr.  
 Migeot, prêtre, chanoine de l'église mé-  
 tropolitaine de Rheims. A Charleville, chez  
 Raucourt; à Luxembourg, chez l'impri-  
 meur du Journal 1784. 2 vol. gr. in-8°.  
 Prix 8 liv. 10 sols brochés.*

„ **I**L y a quelque tems, dit l'éditeur de  
 „ cet ouvrage, qu'un de mes amis me  
 „ procura une philosophie manuscrite qui lui  
 „ avoit été dictée dans son cours d'études,  
 „ par M<sup>r</sup>. Migeot, alors professeur de philo-  
 „ sophie dans l'université de Rheims. Il m'en

---

(a) Le mariage au Kapin, n'est, à propre-  
 ment parler, qu'un marché fait entre les  
 parties pour vivre ensemble à tel prix pen-  
 dant tel tems.

faisoit l'éloge, & m'en disoit beaucoup de bien. J'avoue que j'étois tellement prévenu contre tout ce qui s'appelle philosophie scholastique, qu'il ne falloit pas moins que le témoignage d'un homme de bon sens, pour me déterminer à la lire. Je la lus donc, & je trouvai autant que mes foibles lumieres me permettoient d'en décider, que le jugement qu'on en avoit porté devant moi, étoit conforme à la vérité, que cet ouvrage étoit propre à inspirer l'amour de la sagesse, & qu'il méritoit véritablement le titre de philosophie. Car rien de plus sacré que ce beau nom, & cependant rien de plus profané dans tous les tems. Pendant des siècles entiers on l'a prodigué à un jargon barbare, à un tas de subtilités puériles, enseignées gravement dans les écoles; de nos jours, par un abus plus étrange encore, on profite très-souvent ce titre respectable aux plus minces connoissances, pourvu qu'elles soient assaisonnées d'irréligion. L'auteur de l'ouvrage qu'on donne aujourd'hui au public, a sçu éviter ces deux écueils. D'un côté, non-seulement il respecte la religion, mais la philosophie y mene nécessairement, & s'y rapporte toute entiere: il est aisé de voir qu'il a pris à tâche d'y expliquer dans toutes les occasions les fondemens d'une saine théologie, & de montrer l'accord merveilleux de la raison avec la foi; & si je ne me trompe, il y a pleinement réussi. D'autre part, il a tellement élagué

„ ce que les anciennes philosophies avoient  
 „ de barbare, d'obscur, d'inutile & de rebu-  
 „ tant, qu'on croit pouvoir assurer que cet  
 „ ouvrage est absolument neuf dans son  
 „ genre, & que ce seroit s'en faire une idée  
 „ très-fausse, que d'en juger par les philoso-  
 „ phies scholastiques qui ont paru jusqu'à  
 „ présent. „

Je n'aurois rien à opposer à cet éloge, si l'on ne sembloit y supposer que tous les traités de philosophie enseignés jusqu'ici dans les écoles sont *barbares*, & que cette *barbarie* n'a cessé qu'à l'époque précise de l'enseignement de M<sup>r</sup>. l'abbé Migeot; ce qui est d'une fausseté reconnue (a). Mais on ne peut qu'applaudir à la multiplication des ouvrages tels que celui du savant & estimable professeur. C'est un des meilleurs moïens de déconcerter ces faiseurs d'*Elémens* en tout genre de sciences, qui ne croient pas que l'ignorance les mette hors d'état de donner au premier âge des idées & des impressions

(a) Dès l'an 1754 un P. Bron m'enseignoit à Rheims une philosophie aussi pleine de bonne physique, logique, morale &c, que celle dont on fait ici avec raison un cas distingué. En 1765 j'ai lu en Autriche & en Hongrie des cours de physique & de philosophie qui n'étoient rien moins que *barbares*. Quelques-uns même avoient une face un peu trop moderne & donnoient trop de préférence aux matieres & aux opinions qui formoient le goût dominant. — Que dire d'un abbé Paradu Phanjas? . . . Je suis sûr qu'à ce nom l'éditeur s'écrieroit: *Ah! je n'y pensois pas.*

\* 15 Avril  
1783. p. 592.  
— 15 Mars  
1783. p. 425.

dangereuses & funestes qui influent sur toute la suite de leurs connoissances \*; en quoi ils n'ont malheureusement pas tort.

C'est sans doute le grand nombre de termes techniques, dont l'usage en françois est indispensable, qui a déterminé M<sup>r</sup>. M. à traiter la physique & la géométrie dans cette langue. Car pour la logique, la morale & la métaphysique, il leur a conservé le langage qui leur est consacré par un long, respectable & raisonnable usage. Son style dans les deux langues est simple, clair, coulant & assez pur (a); ses principes moraux & religieux sont solides, fermes & propres à donner à ses élèves un attachement durable & conséquent aux vraies notions. La métaphysique, cette science que les faux sages regardent comme un hors-d'œuvre, & qui est le fondement de la morale, la source de toutes les idées grandes, sublimes, fortes, consolantes (b), est

---

(a) Il y a cependant des expressions que je n'imiterois pas; par exemple, *pravo servientes cupidini*. *Cupido* n'est masculin que lorsqu'il signifie le fils de Venus, & il ne paroît pas que l'auteur veuille parler de ce petit mignon dans cette grave sentence: *Ignorantiæ quippe tenebris offusi nascimur, pravoque &c.*

(b) 15 Août 1783, p. 573. — Je lis dans la thèse d'un professeur, qui seroit bien fâché que je le citasse ici, & dont les écrits sont très-loin de la barbarie dont se plaint l'éditeur. « *Ut confundantur potius, quàm vincantur ii omnes, quibus metaphysica hæc tenus nil aliud visa est esse, quàm barbararum vocum lexicon, ac sylva spinosarum subtilitatum, sufficeret vel indicem exhibere eorum,* »

I. Avril 1785.

487

traitée avec autant de profondeur dans la discussion des matieres, que de justesse & de discernement dans les décisions. — La physique a la forme d'entretiens, ce qui ne peut que faciliter l'intelligence & le développement des diverses matieres qui font l'objet de ces conversations aussi savantes qu'intéressantes. Il se peut que l'auteur ait un peu trop de confiance dans les systêmes reçus & les opinions de mode; mais il est si

---

» eorum, quæ metaphysica demonstrat. Appo-  
» sitè in hanc rem, librum suum, de notio-  
» num humanarum origine sic orditur D. de  
» Condillac: *La science qui contribue le plus*  
» *à rendre l'esprit lumineux, précis & étendu,*  
» *& qui, par conséquent, doit le préparer à*  
» *l'étude de toutes les autres, c'est la méta-*  
» *physique.* Meritis majora non sunt hæc en-  
» comia. Enim verò, divinarum, humanarum-  
» que rerum omnium fundamenta prima con-  
» tinet metaphysica, earumque causas, ratio-  
» nesve maximè generales investigat: accu-  
» ratè, & distinctis rerum ideis mentem in-  
» format, sinè quibus homini in plerisque  
» scientiis perpetuò balbutiendum, cœcutien-  
» dumque: abstrahere se a sensibus hominem  
» docet, atque imaginandi vim comprimere;  
» simplicem, spiritualem ac immortalem animi  
» sui naturam, proprietates abstrusas, multi-  
» plices formas ac potentias perscrutari: vir-  
» tutis, & castissimæ religionis inimicos argu-  
» mentis a ratione petitis, ipsis scilicet eo-  
» rum armis, invadit, ac prostrernit: eâ duce  
» mente assurgimus ad omnipotentem rerum  
» omnium Creatorem, & Conservatorem be-  
» nevolentissimum, optimum hominum Pa-  
» trem, Deum maximum in quo vivimus,  
» movemur & sumus, infinitum hominis bo-  
» num, æternis desideriis dignum. »

difficile de se tenir constamment & fermement en garde contre la contagion des croiances, si je puis parler de la sorte, & se fixer précisément au degré de persuasion où l'on doit s'arrêter, qu'on auroit bien tort de se plaindre de cette espece de facilité ou de complaisance, sur-tout dans des choses indifferentes où il n'y a que des objets de pure physique qui risquent d'être un peu défigurés, & cela pour un tems seulement.



*Eloge funebre du vénérable Benoît-Joseph Labre; par le R. P. R. A Lille, chez de Boubers & Jacquez. 1784. 1 vol. in-12 de 30 pages.*

L'Auteur toujours attentif à tout ce qui peut raffermir la foi & nourrir la piété des fideles, n'a pas laissé échapper un sujet aussi propre à produire ces précieux effets que la vie de Benoît-Joseph Labre, & les guérisons étonnantes opérées sur son tombeau. Le passage de l'Écriture sainte placé à la tête de son discours (a), avoit déjà servi au plus grand orateur du siècle passé, pour exalter le prix de la pauvreté unie à la piété & à la noblesse du déintéressement chrétien

---

(a) *Iste pauper clamavit, & Dominus exaudivit eum.* Psal. 33.

1. *Avril 1785.* 489

rien (a). On trouve dans cet éloge la même justesse de raisonnemens, la même vivacité de réflexions & d'expressions que dans les autres ouvrages de l'auteur dont nous avons eu l'occasion de parler plus d'une fois (b). On ne doutera plus après l'avoir lu, de l'injustice des conjectures hazardées sur la personne & les vues de ce vertueux pauvre, ni de la parfaite catholicité de ses partisans (1 Déc. 1784, p. 555). L'auteur, entr'autres événemens qui illustrent la mémoire de Labre, appuie fortement sur la conversion du prédicant de Boston dont nous avons parlé en son tems \*. Il est vrai qu'un esprit juste & impartial ne trouve rien à opposer à ce genre d'argument, & que l'examen exact de la chose ne fait que renforcer la justesse & l'évidence de la conséquence qu'on doit en tirer.

\* 1 Oct.  
1783. p. 497.  
— 1 Nov.  
1784. p. 344.  
& aut. *ibid.*

Le même écrivain vient de publier une petite brochure intitulée : *Saint Louis, Roi de France, justifié par lui-même, au sujet des Croisades*. A Paris, chez Demonville; à Cambrai, chez Dehon, & chez tous les libraires de Lille. 1785. — Il paroît que l'objet de cette petite brochure est de réfuter un savant estimable qui a avancé que St.

---

(a) Bourdaloue. *Sermons pour la fête de la Portionculè*, qui est dans le fonds un panegyrique de St. François d'Assise.

(b) 15 Août 1783, p. 575. — 1 Décembre 1783, p. 510.

Louis, allant combattre les infideles en Asie & en Afrique, avoit été entraîné par le vertige de son siecle \*. On voit ici combien le St. Roi étoit incapable de se laisser aller à une telle impulsion. L'auteur finit par ce passage remarquable : “ O vous historiens ou  
 „ panégyristes du plus saint de nos Rois !  
 „ qu'il me soit permis de vous le dire, &  
 „ pardonnez-le à l'ardeur de mon zele pour  
 „ la gloire même de vos succès, si j'ose  
 „ vous représenter, que quand il faut appré-  
 „ cier les croisades de Louis, sa sainteté  
 „ toute seule doit être votre boussole, & sa  
 „ sublime maniere de penser en fait de reli-  
 „ gion, votre unique point d'appui. Dieu  
 „ qui, maître absolu de toutes ses créatures,  
 „ appelle Louis dans des plages lointaines  
 „ pour la délivrance de plusieurs captifs &  
 „ le salut de quelques ames, pour le porter  
 „ lui-même au faite de la sainteté qu'il lui  
 „ a destinée dans ses éternels décrets, &  
 „ pour se glorifier dans sa personne, d'une  
 „ façon bien supérieure à toutes les pensées  
 „ des hommes. Louis, qui vole à la voix  
 „ qui l'appelle, avec cette grandeur d'ame,  
 „ cette noble fierté de courage, cette hauteur  
 „ de sentiment, qui l'élevent bien au-des-  
 „ sus de toutes les considérations de la chair  
 „ & du sang : voilà Louis dans ses croisades,  
 „ & la seule raison de le justifier en  
 „ Saint & d'une maniere digne des autels  
 „ sur lesquels son image est placée., (a) A

(a) Div. réfl. sur cette matiere, 15 Mars 1784, p. 413. — 15 Déc. 1783, p. 581 & aut. *ibid.*

A la suite de cette apologie on trouve un discours plein d'un enthousiasme religieusement militaire, sur la bénédiction des drapeaux du régiment de Lorraine, faite à Lille le 18 Juillet 1784.



Vita Christi & concordia Evangelistarum. *Vie de Jésus-Christ tirée des quatre Evangélistes & mise en ordre chronologique par Mr. l'abbé S. F. Dutour. A Maïence, chez J. J. Alef. 1784. 1 vol. in-12 de 352 pages, & se trouve chez l'imprimeur du Journal.*

Quoique les quatre Evangiles contiennent la même histoire, & qu'au lieu de dire *les quatre Evangiles*, il faille dire plutôt, selon la remarque de St. Augustin, *les quatre livres d'un même Evangile*; il y a néanmoins des différences dans l'arrangement des faits & dans l'ordre où ils sont rapportés. La chose ne pouvoit arriver autrement, les Evangélistes ne s'étant pas proposé de suivre exactement la chaîne des dates, & aucun d'eux n'ayant modelé sa narration sur celle des autres. Plusieurs savans se sont occupés à former une narration générale où tous les événemens fussent placés à leur époque respective. Arnaud, Thoynard, Calmet, & plus récemment M<sup>r</sup>. Doulet \* & le P. Leerse \*\*, se sont exercés sur cet objet. L'ouvrage de M<sup>r</sup>. Dutour est aussi dirigé vers ce but, & peut être utile à

\* 15 Avril  
1777. p.580.

\*\* 15 Mai  
1777. p.105.

ceux qui ne seroient pas satisfaits du travail & des observations des savans qui ont couru la même carrière ; quoique l'on puisse dire en toute vérité que nous avons sur l'histoire évangélique , sur les difficultés chronologiques ou autres qu'elles présentent , plus de lumières que nous n'en avons sur aucune histoire du monde.



*Dictionnaire historique , critique , chronologique , géographique & littéral de la Bible ; par D. Calmet. Nouvelle édition corrigée , augmentée par Mr. l'abbé Rondet. A Toulouse , & se trouve à Liege , chez Demazeau. 6 vol. in-8°. dont il n'en paroit encore que 4.*

**O**uvrage d'un but utile & respectable , où la science théologique , celle des langues , des antiquités saintes & profanes , concourent à répandre des lumières sur les endroits obscurs de l'Écriture , & où , par le moïen d'un ordre facile & connu , le lecteur est dirigé d'abord vers l'objet dont il veut s'occuper. C'est dommage que l'érudition l'emporte souvent sur l'exacritude , sur une critique exacte & sévère ; que les difficultés y soient quelques fois proposées ou même aggravées , plutôt que véritablement éclaircies ; & qu'on retrouve dans le *Dictionnaire* la plupart des défauts ou des inconvéniens du *Commentaire*. \*

\* 15 Janv. 1781. p.101.

Il ne faut du reste pas confondre ce savant

ouvrage avec le petit *Dictionnaire de la Bible*, par l'abbé Barral; compilation superficielle, pleine de fautes de tous les genres, qui ne donnera certainement point une idée juste des saints Livres. On dirait qu'on s'est attaché de préférence aux traits qui dans un état isolé, sans nuance & sans ensemble, peuvent alimenter l'esprit de dérision & de satire. Un homme d'un sens droit & solide a nommé ce Dictionnaire *le persiflage de l'histoire sainte*. Gémissons de ce que des ouvrages de cette nature, dont l'objet présente tant d'attraits à la piété & au zèle, sortent si souvent des mains de gens de parti, qui ne peuvent que différer ou narrer d'une manière froide & aride, pour lesquels l'onction, le langage de conviction & de sentiment, sont des choses étrangères & ignorées, & qui n'ont d'ardeur & d'industrie que pour les marottes de secte. (a)

15 Juin  
1781. p.264.  
— 1 Mars  
1785. p.324.

---

(a) J'ai tâché de réparer les défauts de ce livre, autant qu'il m'a été possible, dans le nouv. *Dict. hist.* On comprend sans peine que je n'ai pu le faire avec les détails & le développement convenables. Espérons, qu'un homme de génie, zélé, actif, orthodoxe, réfléchissant sur l'importance d'un pareil ouvrage, prendra un jour l'utile & édifiante résolution de nous donner un *Dictionnaire de la Bible* tel qu'il doit être; que non content de réformer substantiellement celui de l'apologiste des convulsions, il suppléera encore à ce qui manque à celui du savant Bénédictin.



**Gründliche Vertheidigung** *re. Apologie raisonnée des peres & meres, catéchistes & prédicateurs de la ville impériale d'Ausbourg.*  
 A Ausbourg, chez Rieger. 1784. broch. de 102 pages. Se trouve chez l'imprimeur du Journal.

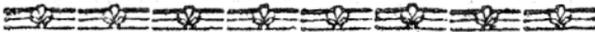
**U**N de ces réformateurs, dont le monde se remplit tous les jours de plus en plus, qui démolissent sans rien édifier, avoit critiqué d'une manière gauche & injurieuse la manière dont les Catholiques d'Ausbourg élevoient leurs enfans. Ce petit écrit venge les parens & instituteurs, & justifie plusieurs moïens & pratiques très-utiles dans une éducation chrétienne, qui sont en usage chez les Catholiques de tous les païs. On ne peut nier que dans cette matiere, comme dans toute autre, il n'y ait un mieux possible; qu'il puisse y avoir des retranchemens, des additions & des modifications raisonnables; mais ce n'est pas chez les spéculateurs modernes qu'il faut les chercher. Avant de rien innover, il faut laisser passer la fièvre épidémique des projets qui exalte toutes les têtes, & enfante tant de délires, que toutes les notions en sont altérées.





*Sermons ou discours pour les dimanches & fêtes de Pâques, du Carême &c; par Mr. Beurier, prêtre de la Congrégation des Eudistes. A Paris, chez Berton; à Liege, chez Lemarié. 1784. 2 vol. in-8°. Prix 12 liv. rel.*

**C**ES *Discours* servent en quelque sorte de suite aux *Conférences sur la religion*, publiées par le même auteur. " C'est, dit-il, „ à Mrs. les curés, vicaires & autres prêtres „ chargés d'instruire le peuple fidele, que „ nous présentons ce petit ouvrage. Ce peu- „ ple si cher à notre divin Sauveur qu'il en „ fit, pendant les quatre années de sa vie „ publique, l'objet principal de ses prédica- „ tions, a été l'objet de nos premières Con- „ férences sur la religion. C'est encore lui „ que nous avons en vue dans celles-ci. Le „ style qui en est simple sera plus propre à „ instruire & à toucher des auditeurs à la „ portée desquels un ministre de l'Evangile „ doit se mettre s'il veut procurer leur salut. „



*Nouveaux Principes de physique, ornés de planches, dédiés au Prince-Roi de Prusse; par Mr. Carra. Tome IV. A Paris, chez Morin. 1783. vol. in-8°. de 284 pag. Prix 5 liv. broché.*

**N**ous avons déjà eu occasion de faire connoître ces *Principes* qui sont vérita-

\* 7 Fév.  
1782. p. 159.  
= 15 Oct.  
1782. p. 237.

blement *nouveaux* par les idées & par les expressions \*. On conçoit que la matière est belle dans ce volume, où l'auteur développe ses vues sur le feu, la chaleur, la lumière, les couleurs, les sons, les odeurs, le regne minéral, végétal, animal. Il paroît que lui-même se défie un peu de ses diverses hypothèses, il ne croit pas même que tous les lecteurs les comprendront, car il les renvoie à la postérité qui leur donnera le mot de toutes les énigmes. Quant au style, en voici un échantillon. L'auteur en parlant du pistil, nous apprend que “ dans ce centre ou noiau, ” est renfermé le rudiment ou livre entier ” de la plante qui a produit, & de celle qui ” va se reproduire. Ce rudiment contient ” toutes les conjugaisons & les déclinaisons ” de la forme, de l'espece, de la durée de ” la plante, enfin la nature primitive de ses ” parties constituantes. ”



*Vie de Michel de Ruitter, lieutenant-amiral-général de Hollande & de West-Frise; par Mr. Richer, auteur de plusieurs ouvrages de littérature. A Paris, chez Belin, 1783. 2 vol. in-12*

**O**N est transporté d'admiration en lisant les belles actions d'un héros qui, malgré la bassesse de son extraction, est arrivé par son seul mérite, aux honneurs militaires les plus distingués. Né à Fleffingue en 1607, il mourut à Syracuse en Sicile, en 1676,

des suites d'une blessure qu'il avoit reçue dans une bataille livrée à l'armée navale de France, commandée par du Quesne. Louis XIV, en apprenant la nouvelle de sa mort, ne put s'empêcher de dire, *c'étoit un ennemi redoutable; je suis cependant fâché qu'il soit mort, il faisoit honneur à l'humanité.* Un historien françois qui avoit du goût pour les calembours, après avoir calculé à sa mode trois prétendues défaites de Ruiter, crut montrer beaucoup d'esprit en dérivant son nom de *rui ter*. Les Hollandois lui ont dressé un très-beau monument dans la grande église d'Amsterdam; mais ce qui n'est pas également beau, c'est que ce monument occupe le fond du chœur, la place de l'autel où les Catholiques offroient à Dieu le Sacrifice éternel. Ce qui n'a cependant rien de surprenant pour ceux qui ont vu à Scheveling une tête de baleine, & à Sanredam \* le tableau d'une femme qui s'accouche, occuper la même place; pour vérifier sans doute le mot de Saumaïse : *Nostrî refecerunt religionem usque ad vivum.*

\* Communément  
Sardam.

Le même M<sup>r</sup>. Richer nous a donné la *Vie du maréchal de Tourville*, dans laquelle il nous apprend que cet habile marin *aima les femmes, ce qui est, dit-il, ordinaire aux grands hommes; il devoit au moins ajouter, & plus ordinaire encore aux petits.* Car on feroit une longue liste d'hommes célèbres, & sur-tout de grands guerriers qui n'ont point eu cette foiblesse; mais dans la classe des hommes vulgaires, même des petits-mâtres, qu'on peut

regarder comme la dernière de toutes, non-seulement cela est très-ordinaire, mais on seroit bien étonné d'y voir quelque exception.



**L**E baron de Juigné, brigadier des armées du Roi, & frere de Mgr. l'archevêque de Paris, s'étant relevé d'une grande maladie, M<sup>r</sup>. Audet a fait sur sa convalescence le quatrain suivant :

*Cœlum, maxime vir, morbi tentamine acerbo  
Virtutemque tuam exercens curasque uorum,  
Hoc voluit, nostri meritò ut spectator amoris,  
Dulcius inciperes, cunctis letantibus, ævum.*

On voit par la traduction, combien le latin a d'avantage sur le françois, pour dire des choses communes d'une maniere noble & intéressante.

Le Ciel, en éprouvant ta vertu, ton courage,  
Les tendres soins des tiens, tes amis consternés,  
A voulu de nos cœurs faire éclater l'hommage,  
Et rendre par l'amour tes jours plus fortunés.



**P**Lusieurs de mes correspondans ont bien voulu s'occuper de la question physico-théologique, qu'a fait naître un passage de l'*Essai sur l'histoire de l'Ordre teutonique* \*. En les remerciant de leurs réflexions sur ce sujet, je dois les prier d'observer qu'ils ont perdu de vue le vrai point qui constitue la question. Tout ce qu'ils disent d'un militaire, d'un curé qui s'exposent à un danger de mort certain & évident, n'a point de rapport avec un cas où le devoir & une loi

\* 1<sup>er</sup> Janv.  
1785. p. 19.

indispensable ne dirige pas la résolution. — En dissertant sur le prix de la perfection, d'une plus grande & plus pure vertu, ils ne font pas attention qu'ils retombent dans ce genre d'argument qu'on appelle *cercle vicieux*, en supposant ce qui est l'objet de la recherche, savoir si *hlc & nunc*, dans tel moment, telle circonstance, il y a plus de justice & de sainteté en perdant la vie plutôt que d'adopter un moïen légitime, conforme à la providence & à l'ordre général des choses, pour se la conserver. — Il n'est pas non plus question d'examiner s'il est une loi de conserver sa vie par tous les moïens raisonnables & licites; c'est un principe reçu, & que je laisse dans le degré de certitude qu'il a &c &c. Mais en faisant remarquer le point précis de la question, je persiste bien fortement & pour des raisons bien sûres, à nier la vérité de la supposition. Voici sur ce sujet le passage d'une lettre de D. Chais, qui me paroît bien sagement raisonné. *Le cas de sacrifier sa vie à la continence, est un de ces cas métaphysiques dont on ne voit pas d'exemple. Si l'incontinence dévore tous les jours des victimes par milliers; supposons que dans des cas très-rares sa rivale peut donner quelques maladies; mais sont-elles mortelles? Ne peut-on pas les soulager & les guérir par d'autres moïens que par le mariage? A coup sûr elles ne tuent pas l'homme comme un coup de pistolet; elles sont donc de durée, dans quel instant de maladie obligeroit ce précepte de conserver sa vie? Dans*

le commencement ? Il y a espérance de guérison par d'autres remèdes. Sur la fin, lorsque le danger est imminent ? Il est trop tard, la prise du remède n'auroit plus qu'un effet bien douteux, il ne seroit plus réputé que foiblesse & un manque de persévérance dans le cours de la vertu.

Le peu de place qui me reste, ne me permet pas de vous dire tout ce que je pense des traits historiques relatifs à ce sujet : celui de Louis VIII n'est pas bien avéré, il a été soupçonné d'avoir été empoisonné. Celui de St. Casimir, ce n'étoit qu'un conseil des médecins (médecins de Cracovie du 15<sup>e</sup>. siècle), qui vraisemblablement ne connoissoient rien à la maladie du jeune prince, & hazardoient un avis pour dire quelque chose ; car il ne faut jamais que ces Messieurs restent courts. Quant au grand-maître, un des historiens en a voulu faire sans doute le héros d'une vertu angélique.

Dans la même lettre il se trouve des réflexions sur un sujet tout-à-fait différent, qui m'ont paru aussi vraies qu'intéressantes. Depuis quelque tems, dit D. Chais, on tâche de trouver dans les animaux du sentiment, de la réflexion, du raisonnement, de la compassion, une tendre nature. Pourvu que dans la suite on ne vienne pas à bout de les mettre à notre place & nous à la leur, tout ira bien. Il faudra au reste du tems pour cela, la chose n'étant pas d'une si facile exécution (a). Je

---

(a) Diverses réflexions, 15 Décembre 1779, p. 552. — 15 Août 1782, p. 554. — 15 Juin 1779, p. 255.

1. Avril 1785.

501

*viens de lire dans une feuille périodique : On a vu un cigne nager avec la plus grande célérité pour aller prendre légèrement un petit poisson, qui palpitoit de douleur exposé aux rayons du soleil. Cela je n'ai pas de peine à le croire ; mais qu'il ait déposé le petit poisson dans le bassin avec le témoignage du contentement, qu'il ressentoit d'avoir rendu la vie à un de ses compatriotes ; j'avoue qu'ici ma croïance n'est pas si prompte. Je ne vois dans ce cigne qu'un animal qui court après son aliment avec précipitation, dans la crainte de le laisser échapper, le saisit maladroitement, & le laisse tomber. Il est vrai, que Mr. de Buffon cite en faveur des animaux des traits d'une singularité étonnante ; il les a tous étudiés ; je ne dis pas qu'il auroit voulu les rapprocher de l'homme ou les lui égaler : mais après toutes ses recherches, ses applications, ses confrontations & ses rapprochemens, pour voir s'il y trouveroit de la similitude ou ressemblance ; il avoue, qu'il a toujours trouvé une distance infinie de la brute à l'homme, qui ne pouvoit avoir son semblable dans la nature.*



**L'**Auteur d'une lettre savante & pleine de recherches sur le diamant, que j'ai reçue de Thionville en date du 20 Janvier, a droit à ma reconnoissance pour les expériences diverses qu'il me communique touchant ce bijou. Je le prie néanmoins d'observer qu'elles ne prouvent en aucune

façon la fusibilité du diamant, mais seulement sa combustibilité & destructibilité, ce qui est une affaire très-différente. On peut même dire que ces expériences sont un nouvel argument & peut-être le plus fort contre la fusion à laquelle l'auteur paroît croire. Aussi Macquer en les rapportant, soutient plus que jamais que le diamant n'est pas fusible. Il est vrai qu'il semble avoir changé d'opinion relativement à la classe, dans laquelle il faut le ranger. Car dans la première édition, après avoir dit art. *Terre*. " *La terre vitrifiable est la plus pesante, la plus dure, la plus fixe, la plus infusible, & même la plus aigre de toutes les terres, lorsqu'elle est dans sa plus grande pureté &c* , il ajoute l'expérience rapportée dans le Journal du 15 Janv. 1780, p. 118. Dans la seconde édition, t. 2. p. 269, cette expérience est supprimée; & à l'article *Diamant*, t. 1. p. 452, cette pierre est retranchée de la classe des vitrifiables: sans doute parce qu'elle se détruit plus aisément, quoiqu'elle soit également infusible. Reste à savoir si cette différence suffit pour en isoler l'espèce. Il paroît que dans le nouveau système de Macquer, le cristal de roche a pris la place qu'il donnoit autrefois au diamant (T. 2. p. 270. art. TERRE). Quoiqu'il en soit, il reste vrai que le verre pur est infusible, ce qui suffit pour renverser la base du monde des *Epoques* (15 Janvier 1780, p. 118 \*), & que le diamant,

---

\* Exam. des Epoq. p. 54 ou n°. 45. Mr. Macquer

quelle qu'en fût la nature, l'est également ; ce qui dément la confiance de quelques chimistes dans les moyens de le mettre en fusion (1 Avril 1781, p. 484. — 15 Janv. 1785, p. 86).



Le mot du dernier Logogriphe est *Montferrat*.

*M*ere d'enfans errans qui bravent mon amour,  
Je ne vis que pour eux. Qu'ils me coûtent de  
larmes !

Loin d'en être touchés, elles leur servent d'armes  
Pour s'éloigner de moi sans nul retour.  
Mais pour faire valoir un avantage unique,  
Qui sert à balancer ce mépris présumé :  
J'ose avancer qu'aux maux d'un Etat politique,  
Aux vices, aux abus, au corps humain étique,  
On ne remédiera qu'après m'avoir connu.



☞ **Q**uelques lecteurs de ce Journal aiant demandé la partie littéraire séparément, pour en former une collection indépendante de la partie politique,

---

Macquer conjecture que dans le soleil le verre pur pourroit se fondre, ou plutôt se réduire en particules insensibles (ce qui est un résultat bien différent d'un globe massif tel que celui de la terre). Mais sur quoi cette assertion est-elle fondée ? Pourquoi dans le foyer de cet astre le verre ne se détruiroit-il pas, ne brûleroit-il pas comme le diamant ? Pourquoi n'y auroit-il pas quelque matiere inaltérable à quelque feu que ce fût ? . . . Il est en tout cas bien singulier que voulant mettre en fusion la matiere premiere du globe terrestre, on ait justement choisi celle qu'aucun moyen connu ne sauroit fondre.

je dois derechef avertir, que cette séparation est impossible, non pas dans les arrangemens de l'imprimeur, que je ne connois pas, mais dans l'ensemble & les rapports réciproques des matières. Il est bien vrai, què les nouvelles historiques perdent quelque chose de leur intérêt après la date où elles ont été présentées, mais elles contiennent une multitude d'événemens, de lettres, notes, observations, sans l'appui desquels les assertions de la partie littéraire passeroient pour des paradoxes, pour des opinions exotiques & hasardées. Delà l'attention de citer constamment les endroits divers où la même matiere se représente; & sans la totalité de ces citations, on n'aura jamais une idée complete des raisons qui peuvent assésoir un jugement équitable. — De plus, un grand nombre d'ouvrages, ceux sur-tout qui tiennent à quelque événement politique ou civil, qui dans l'époque où le Journal paroît, exaltent particulièrement les esprits ou donnent lieu à quelques scenes remarquables; ces ouvrages, dis-je, sont toujours annoncés & caractérisés dans la partie historique. — La notice historique des littérateurs illustres & de leurs ouvrages; l'*Errata* qui redresse des fautes souvent très-essencielles & sans lequel il est impossible de savoir ce que l'auteur a dit, & ce qu'on lui fait dire malgré lui; se trouvent presque toujours à la fin.

*NOUVELLES*



## NOUVELLES POLITIQUES.

### TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 18 Février.) On dit que plusieurs plaintes portées par les agens de la Russie & de l'Autriche contre le prince Mauro Cordato, ont engagé le Grand-Seigneur à le déposer. Ces plaintes portoient sur-tout sur le refus que ce prince a souvent fait, de livrer à ces deux Puissances leurs déserteurs, & sur la protection qu'il leur a accordée ouvertement. La cour de Vienne avoit proposé à la Porte, pour le remplacer, un certain Ypsilandi, & la Russie, le fils du prince Ghika qui a été décapité. Mais aucun des deux n'a été agréé par la Porte. — Le ministre d'Espagne a depuis peu obtenu son audience de congé. Le grand-visir lui remit à cette occasion des lettres pour Sa M. Catholique.

L'institut de la mission catholique-romaine vient de cesser ses paiemens. Ces Peres se sont ruinés par leurs libéralités excessives. Ils ont contracté une dette de cent cinquante mille piastres; en voulant relever de leurs ruines les églises de Pera & de Smyrne.

Le Tschausch-bachi ou premier maître de cérémonie & président de la police, déposé & relégué à Adrianople le 13 Janv., a obtenu,

quelques jours après, le gouvernement de Belgrad en Servie. Le Rais Ismael-bacha, gouverneur de la dite forteresse, se rend en la même qualité à Negrepoint.

Le vaisseau de guerre hollandais, l'Amiral de Vries, cap. van der Beets, qui est arrivé à Smyrne, paroît avoir causé quelque inquiétude au baron de Herbert, intendant de la cour de Vienne, lequel par un mémoire, présenté à la Porte, a demandé l'intervention du gouvernement, pour empêcher que les Hollandais ne commettent quelques hostilités en ces parages. Le capitain-bacha a effectivement reçu ordre d'y mettre les empêchemens nécessaires, pour l'intérêt général du commerce & de la navigation.

Depuis trois semaines la peste s'est de nouveau déclarée dans les fauxbourgs de Pera & de Galata; & il en est mort plusieurs personnes: pour cette raison l'on a suspendu les assemblées accoutumées; & les hôtels des ministres d'Espagne, de Suede & de Prusse ont été fermés, contre l'usage, les jours de naissance de leurs Souverains respectifs. — L'on est fort en peine au sujet de la riche caravane, attendue de la Mecque: il y a déjà du tems, qu'on devoit en avoir des nouvelles; & elles ne sont pas venues. Les hordes vagabondes de l'Arabie sont à présent si fortes, qu'elles sont formidables pour le bacha même de Damas, qui escontoit ci-devant cette caravane. La sûreté publique n'est pas mieux établie en Romélie, où les déferteurs des deux corps de troupes rassemblés dans les environs

1. *Avril* 1785.

507

virons de Sophie & de Silistrie infestent la campagne. Les recrues, qu'on tire de l'Asie pour ces deux corps, servent souvent moins à renforcer ceux-ci qu'à accroître les bandes de brigands.

Les lettres de la Perse nous mandent que l'anarchie & la désolation regnent toujours dans ce royaume : plusieurs petits princes, qui se sont rendus indépendans, profitent de la mauvaise administration de cet Etat pour y exercer les plus affreuses vexations, & s'enrichir aux dépens du peuple. Kerim Kan est toujours armé contre son frere ; quoique celui-ci soit à la tête d'un parti nombreux, il n'est pas assez puissant pour réprimer les brigandages de l'autre : la modération qui ne lui a fait prendre que le nom d'Urkit, c'est-à-dire, de protecteur du Prince qui doit occuper le trône, auroit dû lui procurer un plus grand nombre de partisans. La crainte des nouveaux troubles qui auroient lieu, s'il venoit à mourir, a engagé les marchands catholiques & arméniens, qui faisoient un grand commerce dans ce royaume, à ne plus y envoyer de marchandises. Tant que cet état d'anarchie durera, la Porte n'a rien à craindre du côté de la Perse.

## R U S S I E.

PETERSBOURG (le 23 *Février*.) Madame la Grand'Duchesse de Russie étant heureusement rétablie de ses couches, la cérémonie de ses relevailles a eu lieu le 4 de ce

mois, après le terme ordinaire de 40 jours; & S. A. Imp. a reçu dans sa salle de parade les félicitations du clergé, de toute la cour, des officiers aux divers régimens des gardes &c.

— Le 7, M<sup>r</sup>. de St. Saphorin, nouvel envoie de Dannemarck, eut sa premiere audience de Madame la Grand'Duchesse.

L'on parle dans le public de grands changemens, qui doivent avoir lieu dans l'état de l'armée. Il paroît que les compagnies de réserve de chaque régiment d'infanterie, qui avoient été supprimées en 1764, seront rétablies; que toutes les compagnies de grenadiers seront divisées en brigades ou régimens particuliers; & que tous les corps de chasseurs seront formés en 20 régimens de 700 hommes chacun.

## P O L O G N E.

VARSOVIE (le 4 Mars.) Le sénateur Grath, l'un des députés de la ville de Dantzic, a signé ici, le 22 Février, la convention avec la cour de Berlin, à laquelle le sénateur Weickhmann avoit déjà apposé sa signature à Dantzic même. — L'affaire de la prétendue conspiration contre la vie du prince Czartorski est terminée. Le général Komarzewski avoit d'abord été remis en liberté: le staroste Ryx, valet de chambre du Roi, vient d'être relâché également & déclaré tout-à-fait innocent du crime, dont il avoit été accusé: il s'est trouvé, que son accusatrice n'est qu'une intrigante, que ses impostures

ont déjà fait connoître ailleurs. La maison, où elle est prisonniere, est gardée de nuit par un détachement d'Uhlans.

On parle toujours d'une armée russe qui se rassemble sur nos frontieres, & qui paroît vouloir se rapprocher de la Galicie. — Quelques lettres nous apprennent un phénomène singulier : le rocher sur lequel est assise la citadelle de Kaminieck sur les frontieres de la Turquie, s'est fendu avec un bruit effroyable, qui a été entendu jusqu'à Choczim, & il en est sorti une flamme assez épaisse. On craint pour la citadelle, où il y a beaucoup de poudre.

## E S P A G N E.

MADRID (le 25 Février.) Après-demain l'ambassadeur de Portugal fera ici son entrée publique & solennelle, afin de demander l'Infante Dona Charles en mariage pour l'Infant Don Jean-Marie-Joseph-Louis de Portugal. Le même soir se feront la signature du contract de mariage & la remise de l'Infante; & ensuite l'ambassadeur donnera une brillante fête. Les deux jours suivans, il y aura grand *gala* à la cour. Le dernier de ces jours, le Roi se rendra en grande pompe avec l'Infante à Atocha, pour la présenter à Notre-Dame de ce nom, & enfin toutes les cérémonies se termineront par une nouvelle fête à l'hôtel de l'ambassadeur de Portugal.

La cour a reçu du Mexique la nouvelle

de la mort de Don Mathias de Galvez, vice-roi, gouverneur & capitaine-général de la Nouvelle-Espagne. L'on ne doute point que cette place importante ne soit conférée au comte de Galvez, qui, nommé gouverneur & capitaine-général de la Havane, mit à la voile au mois de Novembre dernier, & qui dès-lors avoit ordre de se rendre au Mexique.

Le comte de Kaunitz-Rietberg, ambassadeur de l'Empereur, se rendit il y a quelque tems à Alicante, pour y rétablir par la salubrité de l'air sa santé extrêmement dérangée : n'y aiant pas trouvé le soulagement, qu'il étoit venu chercher, il s'y embarqua récemment pour Marseille : mais ce seigneur, qui étoit encore à la fleur de son âge, n'a pu résister à la fatigue du trajet ; & il est mort en mer. L'on a débarqué son corps à Barcelone, où il a été inhumé dans la cathédrale.

Depuis quelques jours l'on parle d'une troisieme expédition contre Alger ; & les préparatifs à cet effet s'annoncent déjà dans les ports de Carthagene & de Barcelone. — Il a été déclaré dans la gazette de la cour du 11 de ce mois, “ que le Roi avoit nommé  
 „ à la charge de secretaire-d'état & des dé-  
 „ pèches des finances, avec la sur-intendance  
 „ générale de ce département, le gouverne-  
 „ ment du conseil, la présidence des juntes-  
 „ roiales du commerce, de la monnoie &  
 „ du tabac, & les autres emplois & com-  
 „ missions occupés par le feu comte de  
 „ Gausá, Don Pedro Lopez de Lerena, af-  
 „ sistant

„ fiftant de Seville & intendant de l'armée  
 „ d'Andaloufie ; le chargeant auffi par *interim*  
 „ *rim* du poſte de ſecrtaire des dépêches de  
 „ la guerre, juſqu'à ce que Sa M. ait nommé  
 „ un ſecrtaire en titre : & que Sa M. avoit  
 „ conféré l'aſſiſtance de Seville, & l'inten-  
 „ dance d'Andaloufie à Don Joſeph de Aba-  
 „ los, ci-devant intendant de Palencia & en-  
 „ ſuite de la province de Caracas „ —

Le Roi a prorogé pendant l'année courante la grace, accordée par l'art. I du régle- ment pour le libre commerce en date du 12 Octobre 1778, en vertu de laquelle tous les bâ- timens étrangers, achetés par des Eſpagnols, ſont regardés comme nationaux & exempts des droits, que paient les navires étrangers &c.

Il eſt queſtion d'un traité de commerce à conclure entre notre cour & celle de Lon- dres, ainſi que de déclarer port franc celui de Gibraltar. Le général Elliot a convoqué une aſſemblée de dix des principaux négoc- ians, pour les conſulter ſur les queſtions ſuivantes que le miniſtere britannique vient de lui envoier : 1<sup>o</sup>. quel eſt l'état préſent du com- merce à Gibraltar ; 2<sup>o</sup>. quels ſont les meilleurs articles d'exportation & d'importation, & d'où l'on tire ces derniers ; 3<sup>o</sup>. ſ'il y a eſpérance de pouvoir augmenter le dit commerce ; 4<sup>o</sup>. avec quelles parties du monde, par quelles bran- ches, par quels moïens & relations on pour- roit rendre utile à la Grande-Bretagne, ainſi qu'à ſes colonies, le commerce de Gibraltar. Il eſt certain, que par ſa ſituation la dite place eſt très-commode pour le commerce du

Levant, de la Méditerranée, des côtes de Barbarie & de celui de Portugal; ainsi tout fait croire, que l'Angleterre ne négligera aucun des moïens propres à se dédommager des fraix immenses qu'exige l'entretien de cette forteresse importante.

**ALICANTE** (le 20 Février.) La polacre impériale le Comte Paul, cap. Zoich, qui est arrivée en lest de Cadix en 7 jours, conduit à bord 25 hommes de l'équipage de la frégate impériale La Ville de Vienne, qui a fait naufrage sur la côte de Tanger; la faïque catalane La Vierge du Carmel les a recueillis & amenés à Cadix. La frégate perdue venoit de Smyrne avec des marchandises dont rien n'a été sauvé. — On a été témoin ici d'un phénomène assez extraordinaire, dans la nuit du 13 de ce mois. La mer paroïssoit enflammée; le siège de la lumière étoit dans l'eau même, & on voïoit les lames, lorsqu'elles venoient se briser sur la côte, jeter au loin des étincelles qui formoient le spectacle le plus brillant. Ce phénomène qui a commencé à 7 heures du soir, s'est prolongé jusqu'après 10. Les deux nuits suivantes, la mer a paru encore lumineuse, mais dans les endroits seulement où les lames venoient se briser. On a recueilli de cette eau dans des vases; sa couleur est rougeâtre; on y distingue des particules solides & qui semblent être métalliques.



## P O R T U G A L .

LISBONNE ( *le 20 Février.* ) Le comte de Fernan Nugnez , ambassadeur d'Espagne en notre cour, chargé de faire la demande de la Princesse de Portugal pour l'Infant Don Gabriël, est arrivé ici le 28 du mois dernier. La Reine a accordé au comte de Calheta le titre de marquis de Castello-Melhor ; & Sa M. a nommé le comte de Valde-Reys président du conseil des finances.

## D A N N E M A R C K .

COPPENHAGUE ( *le 3 Mars.* ) L. A. R. le Prince héréditaire Frédéric & Mde. son épouse , accompagnés du prince Charles de Hesse-Cassel , dînèrent le 20 du mois dernier chez la Reine à Friedensbourg ; après le repas, le prince de Hesse-Cassel eut l'honneur de prendre congé de Sa M. Le même jour, environ 150 officiers de différens régimens furent congédiés ; la plûpart auront une pension proportionnée à leur grade, & quelques autres serviront dans le nouveau corps de chasseurs. — Il y a quelques jours qu'il est arrivé ici un Turc , nommé Stuffa Ajoce , avec sa femme Sara ; on ignore l'objet de son voiage. — Il a paru ici une déclaration du Roi en date du 2 de ce mois, en vertu de laquelle Sa M. permet à toutes les nations commerçantes de transporter des Nègres à l'Isle de St. Thomas , soit sur des navires

étrangers ou danois , en exemptant ces navires de tous droits d'entrée & de sortie , dans le cas même où ils exporteroient ces Nègres de cette île en d'autres contrées.

La cour a donné ordre de dégréer & de défarmer tout-à-fait les six vaisseaux de ligne & les six frégates , qui avoient été mis en commission l'année dernière , & qui , rentrés dans le port , n'avoient été défarmés qu'en partie , en conservant leurs agrès & tout ce qui étoit nécessaire pour les faire sortir promptement en cas de besoin.

## S U E D E.

STOCKHOLM ( *le 1 Mars.* ) Le baron de Sprengporten , colonel & chevalier de l'Ordre de l'Épée , est parti hier d'ici pour la Hollande , de l'aveu & sous l'approbation du Roi , qui a bien voulu le charger d'une lettre écrite par Sa M. , & adressée à Mgr. le Statthouder-héréditaire , contenant une réquisition d'employer au service de la république cet officier rempli de mérite & profondément versé dans la tactique. M<sup>r</sup>. de Sprengporten aiant servi durant la dernière guerre en Poméranie , & s'étant fait connoître très-avantageusement par ses talens militaires , le Roi l'a fait voyager aux dépens de la couronne , pour voir les principales armées européennes. Sa M. vient de le combler d'une nouvelle marque de sa faveur royale , en lui accordant non-seulement une somme considérable pour les frais de son voyage , mais en assurant

I. *Avril 1785.*

515

aussi à Madame son épouse une pension viagere. Le colonel étant levé en Finlande un corps d'environ 3000 hommes, l'a fort bien dressé & discipliné, aussi bien que toutes les autres troupes réparties en cette province. Les officiers & les soldats suédois le regardent tous comme très-capable & propre à faire agir un corps de troupes légères contre l'ennemi. M<sup>r</sup>. de Sprengporten est d'ailleurs infiniment estimable par son caractère moral. Il est accompagné d'un jeune officier suédois, nommé Gaän, qui s'est distingué pendant le cours de la dernière guerre, en particulier au siège de Gibraltar.

## I T A L I E.

ROME (*le 4 Mars.*) Le consistoire secret, attendu avec tant d'impatience, a enfin eu lieu, comme nous l'avons dit, le 14 Février au matin. Le Pape y a créé cardinaux de l'Eglise Romaine: De l'Ordre des Prêtres, Mgr. Joseph Garampi, de Rimini, évêque de Montefiascone & Cornetto, nonce apostolique à Vienne; Mgr. Joseph-Marie Doria, Genois, archevêque de Seleucie *in partibus*, & nonce à Paris; Mgr. Vincent Ranuzzi, Bolonois, archevêque de Tyr & nonce à Lisbonne; Mgr. Nicolas Colonna di Stigliano, Napolitain, archevêque de Sébaste & nonce à Madrid; Mgr. Grégoire-Barnabé Chiaramonti, de Césene, évêque de Tivoli; Mgr. Muzio Gallo de Ofimo, secretaire de la Congrégation de la Sacrée-Confulte; Mgr. Jean

de Gregori , Messinois , auditeur-général de la chambre apostolique ; Mgr. Jean-Marie Riminaldi , Ferrarois , doïen des prélats-auditeurs de la Rote ; Mgr. Paul Maffei , de Montepulciano , doïen des prélats-clerks de la chambre , & commissaire-général des armes ; Mgr. François Carrara , de Bergame , secretaire de la Sacrée-Congrégation du concile & de la résidence des évêques. De l'Ordre des Diacres , Mgr. Ferdinand Spinelli , vice-camerlingue & gouverneur de Rome ; Mgr. Antoine-Marie Doria , Génois , maître-de-chambre de Sa Sainteté ; Mgr. Charles Livizzani , Modénois , président de la légation d'Urbin ,

Dans le même consistoire , Sa Sainteté a fait une grande promotion parmi les prélats , chargés du gouvernement des différentes villes de l'Etat - ecclésiastique , & parmi ceux qui occupent les principales places près du St. Siège. Mgr. Ignace Busca a été nommé gouverneur & vice-camerlingue de Rome ; Mgr. Jean-François Arrigoni , gouverneur de Macerata ; Mgr. Ange Altieri , gouverneur de Pérouse ; Mgr. Jean-Baptiste Mirelli , gouverneur de Viterbe &c. Mgr. François Pignatelli a été déclaré maître de la chambre ; Mgr. Fabrice Ruffo , trésorier-général de la chambre ; Mgr. Renier Finochietti , auditeur-général de la chambre ; Mgr. Philippe Carandini , secretaire de la Congrégation du concile ; Mgr. François Cioja , secretaire de la Congrégation de la Sacrée-Confulte ; Mgr. Pierre-Barthelemy Millo , commissaire-général des armes , &c. Le Pontife a déclaré en même tems : Nonce à Vienne , Mgr. Jean-Bap-

1. *Avril 1785.*

517

tiste Caprara , Bolonois ; nonce à Paris , Mgr. Antoine Dugnani , de Milan ; nonce à Madrid , Mgr. Hippolit Vincenti Marreri , de Rieti ; nonce à Lisbonne , Mgr. Charles Belisfomi , de Pavie ; nonce à Lucerne , Mgr. Joseph Vinci , de Fermo ; nonce à Bruxelles , Mgr. Antoine-Felix Zondadari , de Siene ; nonce à Florence , Mgr. Louis Ruffo , Napolitain ; nonce en Baviere & dans les Etats Palatins , Mgr. Jules-César Zolio , de Rimini.

Cette promotion a été célébrée par des réjouissances publiques. Il y a eu illumination générale le 14 & le 15 ; tous les ambassadeurs , ministres , princes & seigneurs ont illuminé en cire la façade de leurs palais. Le prince Doria , à l'occasion de la promotion de ses deux freres au cardinalat , a fait distinguer son palais par la magnificence dont il l'a fait éclairer , tant dans l'intérieur qu'en dehors. Un orchestre nombreux , composé des meilleurs musiciens de la ville , étoit placé devant la principale porte. Le peuple sembloit prendre plaisir à s'y rassembler , & exprimoit par ses applaudissemens & ses acclamations , combien la promotion des deux nouveaux cardinaux lui étoit agréable. L'illumination de la façade de l'église & du dôme de Ste. Agnès , situé sur la place Navone , & qui appartient à la maison Doria , attiroit les curieux.

La congrégation tenue à l'effet de remédier à la pénurie des monnoies & aux abus nombreux qu'elle occasionnoit , vient de faire publier son décret. Il porte en substance :  
1°. défense à tout particulier de faire le trafic

des especes : privilege exclusif pour ce trafic conféré au Mont-de-Piété ; 2<sup>o</sup>. il sera fait un certain nombre de cédules, depuis 5 jusqu'à 10 écus romains, ce qui avoit été inconnu jusqu'ici : les cédules qui surpasseront cette somme, seront païées avec une monnoie appelée *plattale*, c'est-à-dire de cuivre ; 3<sup>o</sup>. tous gages portés au Mont de-Piété ; & sur lesquels il sera prêté plus de dix écus, supporteront un intérêt de cinq pour cent : cette partie du règlement étoit bien nécessaire ; car beaucoup de personnes aïées envoïoient leur vaisselle au Mont-de-Piété, & faisoient valloir à gros intérêts les sommes qui leur étoient prêtées gratuitement ; 4<sup>o</sup>. il sera battu pour 600,000 écus de monnoie Ruffa, formée d'un argent à bas titre, & 200,000 écus de monnoie en or : ces sommes seront employées à l'extinction des cédules ; les débiteurs du Mont-de-Piété seront forcés au remboursement dans l'espace de six ans ; 6<sup>o</sup>. la chambre des monnoies & le Mont-de-Piété ne négligeront rien pour réalifer en especes tous les capitaux ; 7<sup>o</sup>. former une nouvelle congrégation pour y faire un règlement sur le luxe.

Son Em. le cardinal Lazare Opizir Pallavicini, Génois, secretaire d'état de Sa Sainteté, vient de mourir, âgé de 63 ans & 4 mois. — Le 3 de ce mois, est mort le très-révérend Pere François Xavier Vasquez, du Pérou, général de l'Ordre des Augustins, âgé de 85 ans.

Il vient d'être publié à Rome un décret pour la reprise de la cause de canonisation du

1. *Avril* 1785.

519

bienheureux Laurent de Brindes , béatifié au mois de Mai 1783.

La Calabre continue d'être le théâtre de la désolation & de l'épouvante; le 4 Février, il y a encore eu un tremblement de terre très-violent , qui a causé de nouveaux dommages.

MALTHE (le 27 Février.) Il est arrivé ici un nombre prodigieux de chevaliers , qui viennent faire leurs caravanes; à peine y a-t-il de la place pour les loger : il se trouve parmi eux beaucoup d'officiers françois. — On construit ici deux galeres pour le Roi d'Espagne : quatre vaisseaux de ligne espagnols sont dans notre port , & attendent qu'elles soient prêtes pour les conduire en Espagne : tous ces préparatifs ne laissent pas douter qu'on n'ait dessein de tenter une nouvelle expédition contre Alger.

Les nouvelles d'Alger , apportées par un navire qui a fait le trajet en trois jours , nous apprenent que l'alarme & la crainte y redoublent tous les jours. Voici la teneur d'une lettre écrite à un de nos négocians. “ *Tout le monde s'attend ici à voir cette place essuier un nouveau bombardement de la part des Espagnols. Un exprès envoyé par le Roi de Maroc , vient d'en prévenir la régence : deux bâtimens venant de Gibraltar nous l'ont confirmé ; on attend des lettres de Marseille , pour savoir l'exacte vérité à ce sujet , & pour prendre en conséquence les mesures les plus propres à nous mettre à couvert. Ce qui redouble nos craintes , c'est*

que nous soupçonnons que les Espagnols tenteront même une descente, ce que nous redoutons bien plus qu'un bombardement ; quoique le dernier n'ait pas causé beaucoup de dommages, cependant le Bey est fort découragé, & les habitans souffrent beaucoup de la diminution du commerce, qui est presque réduit à rien. »

## A N G L E T E R R E.

LONDRES ( le 13 Mars. ) Dans la séance du parlement le 3 de ce mois, le ministère a essuyé un échec des plus fâcheux à l'occasion du scrutin de Westminster. M<sup>r</sup>. Sawbridge proposa de le terminer & d'obliger le bailli à déclarer, lequel des deux concurrents, M<sup>r</sup>. Fox, ou Sir Cecil Wray, avoit la pluralité des suffrages. M<sup>r</sup>. Pitt, disant qu'il ne voïoit aucunes raisons nouvelles, qui dussent engager la chambre à se départir de la résolution prise précédemment, de laisser à cet égard au bailli le soin d'agir suivant son devoir & sa conscience, proposa de suspendre la matière : mais cette motion passa à la négative de 162 contre 124 voix, & celle de mettre fin au scrutin fut agréée ensuite. M<sup>r</sup>. Fox, voulant pousser son triomphe, proposa de plus de biffer les résolutions, prises précédemment sur cet objet : mais cette motion fut renvoyée au 9 du courant. L'on espere, que cette victoire, remportée par l'opposition, n'influera point sur les affaires publiques d'un intérêt général pour tout le royaume ;

royaume, particulièrement sur celles d'Irlande.

Les lettres de l'Inde font un grand éloge des talens & de la conduite de M<sup>r</sup>. Hastings. Suivant ces lettres ce gouverneur avoit reçu à Lucknon 46 lacs de roupies & liquidé tous les arrérages de l'armée ; il avoit rétabli l'ordre dans les divers gouvernemens & réglé tout ce qui concernoit les affaires de finance & de commerce, & devoit partir au mois de Juin 1785 pour revenir en Angleterre. Ni les François ni les Hollandois n'avoient pris possession au Bengale des comptoirs qui leur sont cédés par le traité de paix. Il y avoit beaucoup de faillites aux îles de France & de Bourbon, & l'amiral Hugues se dispoit à passer à Trinquemale pour régler avec le commandant françois la restitution de cette place aux Hollandois. — Milord Macartney nommé pour succéder à M<sup>r</sup>. Hastings n'a pas le suffrage de ceux qui pensent que c'est par sa faute que le comté d'Estaing s'est emparé de la Grénade.

KINGSTON dans la Jamaïque (*le 28 Décembre.*) Dimanche dernier, vers les 10 heures du soir, Richard Page, tonnelier du vaisseau de Highfield, se rendit, avec plusieurs de ses camarades, sur le rivage, où une chaloupe les attendoit pour les conduire à bord de ce bâtiment. Lorsqu'ils furent prêts à s'embarquer, Page jura qu'il n'entreroit pas dans la chaloupe, mais qu'il feroit le trajet à la nage. Ses camarades tenterent en vain de le forcer à partir avec eux ; après s'être dégagé de leurs mains, cet infortuné se jeta à l'eau & nagea vers le vaisseau. Alors les compagnons de Page entrèrent dans la chaloupe & quittent le rivage ; mais à peine s'en trou-

verent-ils éloignés de 10 verges, qu'ils entendirent l'obstiné tonnelier pousser les cris les plus aigus & les appeller à son secours. Ils allèrent aussitôt à lui & tirèrent de l'eau sa carcasse déchirée, mutilée & ensanglantée; le malheureux expira, après leur avoir dit qu'un monstre, nommé le Goulu de mer, l'avoit mis dans ce cruel état. Ses entrailles étoient coupées, l'os du dos brisé & un de ses bras étoit dépouillé de chair depuis l'épaule jusqu'au coude. Un gros chien de Terre-neuve, qui l'avoit suivi dans l'eau, a été dévoré par le même monstre.

## A L L E M A G N E.

V I E N N E ( le 3 Mars. ) La Hongrie vient d'être divisée en 10 cercles. Le tribunal suprême qui existoit dans ce royaume sous le nom de *Concilium locum-tenentiale* (Regis locum tenens), sera supprimé, & les nouveaux commissaires des cercles correspondront directement avec notre cour. — Par une coutume établie dans notre grand chapitre, les chanoines qui se trouvoient au chœur à tems, partageoient entr'eux les présences que perdoient ceux, qui n'assistoient point à l'office; l'Empereur vient d'ordonner de verser à l'avenir ces petites sommes dans le sein des pauvres. — On parle de supprimer plusieurs couvens dans le Tirol; il est faux cependant que l'ordre en ait déjà été donné, comme l'ont annoncé les feuilles publiques. — Par un décret de la cour, en date du 20 Février, il a été résolu que les 9 couvens de Récollets, répandus dans la Stirie, la Carinthie & la Carniole,

nigle, n'appartiendront plus à la province de la Basse-Autriche; ils formeront une province séparée. La quête a été successivement défendue à tous les religieux; chacun d'eux tire une pension de la caisse de religion. Les plus instruits desservent les cures à la campagne, & les anciens qui restent aux couvens, doivent dire les Messes fondées dans les monasteres qui ont été supprimés. —

La régence de la Basse-Autriche a fait publier, le 21 du mois dernier, une ordonnance rendue par Sa M. le 17 du même mois, par rapport aux ecclésiastiques qui possèdent des cures qu'ils font desservir par des vicaires. Il est dit dans cette ordonnance, qu'aucun ecclésiastique, sans distinction, soit évêque ou chanoine, ne peut posséder deux charges ecclésiastiques, sans négliger l'administration de l'une ou de l'autre: quiconque des dits ecclésiastiques se trouve dans le cas de posséder une telle cure, doit d'abord la résigner, afin qu'il y soit nommé un autre prêtre capable & de mérite.

Ces dernières semaines les affaires ne paroissent pas avoir pris un tour plus pacifique; & l'on croit la guerre contre les Provinces-unies plus apparente que jamais. Le 23 Février, il arriva deux couriers de Pétersbourg chez le prince de Gallitzin, ambassadeur de l'Impératrice de Russie: après la réception des dépêches, qu'ils lui apportèrent, ce ministre se rendit à la cour, où il eut une très-longue conférence avec l'Empereur. L'on ne doute point, que les deux cours ne con-

tinuent d'agir de concert , sur-tout pour ce qui regarde les affaires avec la Porte : il s'en faut de beaucoup , qu'elles soient encore réglées. Suivant des lettres , qu'on a reçues de Constantinople en date du 9 Février , le divan se roidit contre les propositions du baron de Herbert , internonce impérial , relativement à la démarcation à faire des limites entre les Etats ottomans & ceux de la Maison d'Autriche ; & l'on prévoit que , la Porte ne voulant absolument plus consentir à aucune cession , après les sacrifices qu'elle a déjà faits , cette affaire rencontrera des obstacles presqu'insurmontables. Le baron de Herbert néanmoins ne se relâche en rien de la fermeté , qui l'a toujours guidé dans ses négociations : & en dernier lieu il a eu un démêlé très-vif avec le Reis-Effendi ou ministre des affaires étrangères. Il s'agissoit d'une prétention , que la Porte formoit à la charge de l'Empereur à titre du fournissement de quelques objets pour son service : le Reis-Effendi aiant parlé sur un ton , qui paroissoit tenir de la menace , M<sup>r</sup>. de Herbert l'a vivement refenti & a sollicité pour le lendemain une audience de congé du grand-visir , se disposant à partir : mais le Reis-Effendi , voiant la fermeté du ministre impérial , s'est radouci & a eu depuis ce tems tous les égards , qu'il sembloit avoir cessé d'avoir pour lui.

On mande de Prague , que le souvenir cruel des désastres occasionnés par les inondations du 26 Février de l'année dernière , cause des craintes très-vives pour celle-ci :

On a pris toutes les précautions que l'on a cru nécessaires pour prévenir ou empêcher de fâcheux événemens ; on a brisé la glace en quantité d'endroits pour en faciliter le charroi. La police a fait placer dans tous les lieux les plus exposés à être inondés , des bateaux & nacelles pour y servir au besoin. Les meuniers & boulangers ont reçu ordre de se procurer le plus de provisions qu'il leur sera possible ; & les personnes qui se trouvent dans le voisinage de l'eau ont déjà transporté leurs effets ailleurs. D'autres ont quitté le premier étage de leur maison , pour se retirer au second. — On écrit de Lemberg qu'il regne une fermentation en Gallicie , & que les païsans se rassemblent souvent en grand nombre dans les forêts & les montagnes : le gouvernement en a fait avertir notre cour : les sages mesures qu'on se propose de prendre pour arrêter ces mouvemens séditieux , nous rassurent sur les suites fâcheuses qui pourroient en résulter.

Extrait d'une lettre de Carlsbourg en Transylvanie du 28 Février.

*“ Le premier de ce mois l'on a conduit ici un troisieme chef des rebelles , nommé Krischan Gyosg (a) avec sa femme & ses enfans : on lui a assigné pour prison un petit réduit près la grand-garde : mais son fils , sa*

---

(a) *George Krischan.* Les Hongrois placent le nom de baptême après le nom de famille.

femme & son valet ont été mis parmi les autres révoltés qu'on garde dans les barraques : on leur y distribue à chacun une pizance de pain par jour , mais sans autre chose. Krischan Gyosg , en révélant volontairement tout ce qu'il fait , se distingue des deux autres principaux prisonniers Horiah & Klofchka , qui l'un & l'autre ont toujours été fort réservés dans leur prison : le premier a même montré d'abord beaucoup de fermeté & de confiance ; & l'on rapporte , que , lorsque le général Psefferkorn , commandant du cordon , lui fit différentes questions , il répondit , ce n'est ici ni le tems ni le lieu de parler. A présent ce courage paroît avoir fait place à l'abattement & à la mélancolie. Klofchka a montré les mêmes dispositions d'esprit que son compagnon Horiah. Ils sont gardés chacun séparément par un détachement d'un bas-officier & de 12 hommes ; & , pour être sûr de leurs alimens , on leur porte , ainsi qu'à Krischan Gyosg , deux fois par jour à manger de l'hôpital militaire. Ils subissent fréquemment des interrogatoires ; & avant-hier encore ils ont été conduits devant le comte de Jancowitz : mais , ce commissaire impérial traitant l'instruction du procès avec beaucoup de secret , il n'en transpire rien dans le public. Quant aux autres révoltés , qui avoient d'abord été arrêtés , la commission d'examen en a fait relâcher environ 250 sans leur infliger aucune punition ; ce qui fait présumer , que leur faute n'a pas été aussi grave , que les apparences l'avoient

fait croire. Cependant d'autres prétendent , qu'il y en avoit parmi eux quelques-uns , qui ont trempé dans le massacre & le pillage , commis envers les nobles. Il en est résulté du mécontentement parmi ces derniers , dont quelques-uns , propriétaires des terres , d'où ces malheureux s'étoient enfuis , les ont de nouveau fait arrêter à leur retour. Une pareille rigueur n'a pu qu'augmenter l'antipathie , qui regne entre la nation hongroise & les Vallaques. Plusieurs gentilshommes portent actuellement l'uniforme du corps volontaire , qu'ils ont établi , & les Dames mêmes ont pris l'habit national des Hongrois.

P. S. Krischan , ce troisieme chef des rebelles , a trouvé le moïen de se soustraire à la juste rigueur de la justice en s'étranglant dans sa prison avec la corde qu'il avoit autour du corps ; son cadavre a été écartelé ; une partie a été attachée au-dessus de la principale porte de cette ville , & les autres envoïées à Deva , Hunyad , & dans le lieu de sa naissance , pour y être exposées. —

Il regne ici une épidémie qui enleve beaucoup de monde ; le comte de Jancovitz , un des commissaires , a même manqué d'en être la victime. On attribue la cause de cette maladie contagieuse , aux prisonniers valaques qui , pour la plus grande partie , étoient malades , blessés ou très-mal sains.

MUNICH ( le 12 Mars. ) Le bruit d'un échange de pais , dont les cours de Vienne & de Munich seroient convenues , a gagné un crédit si étendu , qu'il a excité

l'attention des Etats de Baviere, & qu'ils ont cru devoir faire à ce sujet des représentations très-pressantes, pour demander à Son Alt. Electorale, jusqu'où il étoit fondé ou mal-fondé. Sur ces représentations il leur a été fait, de la part de l'Electeur, la réponse suivante.

*Charles-Théodore, Electeur &c. Amés & féaux ! Nous nous sommes fait rapporter ce que vous nous avez représenté concernant un échange de païs, dont nous serions convenus avec la cour impériale, & qui auroit été signé le 3 Janvier. Comme le bruit, qui est né à ce sujet, & qui a été répandu par les feuilles publiques, est sans fondement; la convention, conclue le 3 Août de l'année dernière avec la cour impériale, ratifiée & signée de notre part le 3 Janvier dernier, n'a concerné que les contestations, relatives aux frontieres entre la Baviere & la portion de l'Inn; &, pour autant qu'elle a du rapport à ce qui vous regarde, elle vous a déjà été communiquée par extrait le 1 de ce mois; ce que nous vous communiquons pour vous tranquilliser. Munich le 12 Février 1785.*

*Expédié sous notre signature à la régence-générale des païs de la Baviere-supérieure & inférieure.*

La convention, mentionnée dans cette piece, détermine en 15 articles, par rapport à quelques cas douteux qui s'étoient offerts, d'une maniere circonstanciée & réciproquement avantageuse, « que, conformément au traité de » Teschen, le Danube, l'Inn, & la Salza fe- » ront les limites de la portion de la Baviere, cédée à la Maison d'Autriche; que les

» rives, ifles, alluvions &c, à mefure qu'el-  
» les fe trouveront à droite ou à gauche du  
» fleuve principal, appartiendront à la por-  
» tion de l'Inn ou de la Baviere; que la  
» jouiffance des bois & des prés, qui s'y  
» trouvent, appartiendront à celui qui en eft le  
» légitime propriétaire: fuivant le même traité  
» de Tefchen, aucune des deux parties n'a  
» droit d'empêcher fur les rivières, qui forment  
» les limites, la navigation ni le paffage des  
» fujets, marchandifes & vivres; & en cas  
» qu'il faudroit exercer des actes de jurifdic-  
» tion elle appartiendra fans trouble à la par-  
» tie, du côté de laquelle les cas feroient  
» arrivés: il eft libre d'établir des moulins,  
» pour autant qu'ils ne portent point de pré-  
» judice à la navigation: mais, lorsqu'il fe  
» fera des constructions de quelque impor-  
» tance, l'on en prévendra ceux de la rive  
» oppofée, afin d'y pourvoir, au cas qu'il en  
» réfultât du préjudice. Il n'eft nullement per-  
» mis à aucune des deux parties de changer  
» le cours naturel du fleuve; mais il eft li-  
» bre à l'une & à l'autre d'établir des forts  
» & autres ouvrages fur les bords: les ponts  
» fe construiront & s'entretiendront, comme  
» il eft jufte, par chacune des deux parties  
» pour la moitié: la pêche appartient en en-  
» tier à chacune des deux côtés, à moins que  
» quelqu'un ne prouve des droits particuliers  
» à cet égard: l'on affure à la ville de Brau-  
» nau, conformément à fon ancienne poffef-  
» fion, l'Auë fituée vis à vis d'elle; en re-  
» vanche la ville paiera une redevance an-  
» nuelle de 30 florins par an à la jurifdiction  
» bavoife de Juibach, fans rien de plus. Il  
» y eft fait en outre quelques fipulations par-  
» ticulieres, relativement aux édifices dans  
» l'Auë; & il eft convenu, que, dans les  
» cas où les navires ne pourroient pas abor-  
» der du côté de Braunau, à caufe du peu  
» de profondeur de l'eau, les employés de  
» la douane de Braunau pourront faire leurs  
» fonctions dans l'Auë, de l'aveu du gouver-  
» nement bavois ». Cette convention a été

signée, de la part de la cour de Vienne, par le commandeur baron de Leurbach, & de la part de l'Electeur par le comte de Seinsheim, le comte de Königsfeld, le baron de Vieregg, & le baron de Kreitmayer.

L'édit porté contre la franc-maçonnerie a été renouvelé ici le 2 de ce mois; en conséquence, cet institut est absolument supprimé dans toute l'étendue de la Bavière, avec défense aux franc-maçons de tenir des assemblées, de faire des collectes ou de recevoir de nouveaux membres. L'argent & le bien qui appartiennent aux loges sont déclarés confiscables. Une moitié sera pour les pauvres & l'autre pour le dénonciateur quand il seroit franc-maçon lui-même; son nom restera caché. (a)

RATISBONNE (*le 10 Mars.*) Le baron d'Assembourg, ministre de l'Impératrice de Russie près de la diète de l'Empire, est revenu ici sur la fin du mois dernier de sa terre près de Halberstadt. Comme il a amené sa famille, & que par conséquent son séjour ici paroît devoir être plus long que de coutume, l'on suppose, que ce ministre sera employé dans des négociations intéressantes pour le corps germanique. L'on ne sauroit dire néanmoins, si elles seront relatives à l'échange des Etats palatins; affaire, qu'on s'accorde généralement à regarder comme n'ayant été qu'ébauchée, & qu'on croit abandonnée aujourd'hui par un effet de l'opposition de la cour de Berlin.

Les

---

(a) 1 Aout 1784, p. 524 & autres *ibid.* toujours en rétrogradant.

Les personnes les plus âgées ne se souviennent pas que vers ce tems-ci, le froid ait jamais été si rigoureux; on a vu à Ginsheim le Rhin pris en une nuit & toute communication rompue avec Mayence & les autres endroits. On remarque comme une chose extraordinaire que 40 puits se trouvent actuellement sans eau près du confluent du Rhin & du Mein. On écrit de différens endroits qu'il y est tombé beaucoup plus de neige que l'année dernière; des marchands partis depuis 10 jours d'Ausbourg pour Botzen, n'y étoient point encore arrivés au départ de la poste. On dit qu'un chariot chargé de marchandises a été enseveli sous la neige: à Herchenheim, dans le district du Vogelsberg elle a 18 à 15 pieds de hauteur; de plusieurs maisons on n'y voit plus que les toits; les chemins battus sont si hauts que les habitans sortent de chez eux par les fenêtres.

On lit dans quelques feuilles publiques qu'“ on a trouvé à Liska en Hongrie (je ne  
 „ connois pas de Liska en Hongrie), une  
 „ prophétie du 15<sup>e</sup>. siècle, dans le tombeau  
 „ de Jean Regiomontanus (ce Jean Regio-  
 „ montanus est mort à Rome, il seroit un  
 „ peu singulier qu'on l'eût enterré en Hon-  
 „ grie), faite, dit-on, avant sa mort (na-  
 „ turellement, si on l'a trouvée dans son  
 „ tombeau). La voici: „

*Post mille expletos a partu Virginis annos,  
 Et septingentos rursus abire datos,  
 Ocluagesimus octavus mirabilis annus  
 Ingruet, & secum tristia fata feret.*

*Si non hoc anno totus malus occidet orbis ,  
 Si non in nihilum terra fretumque ruet ;  
 Cuncta tamen mundi fursum ibunt atque deorsum  
 Imperia , & lucus undique grandis erit. (a)*

## P A Y S - B A S .

BRUXELLES (le 21 Mars.) Les dernières lettres de France sont très-favorables à la paix. Si les couches de la Reine n'influent pas sur la tournure que prennent les nouvelles de ce pays-là , on peut s'affurer que la guerre n'aura pas lieu. — Son A. le prince de Stahremberg , qui a fait quelque séjour à Paris , est attendu dans cette ville sous peu de jours. Le conseil des domaines & finances a expédié les ordres de laisser passer ses équipages sans les visiter.

Tout ce qu'on avoit débité des canons & poudres que devoit fournir la France , & des troupes autrichiennes qui étoient allés les recevoir , est dénué de tout fondement. On n'a fait

---

(a) Voilà qui est bien différent des calculs du professeur d'Insruck qui pense que le monde a encore six mille ans de bon. Opinion dont quelques-uns de ses écoliers se sont plaints à tort , puisqu'il n'y a rien de plus incertain que la date de la fin du monde. — Quelques gazettes disent que le professeur n'a pas parlé de la fin du monde , mais de son antiquité , sur laquelle il adopte le roman des *Époques de la nature*. Quoiqu'il en soit , il n'y a pas là de quoi se fâcher plus que contre la prédiction de Regiomontanus , auquel la science astronomique ne donnoit point le don de prophétie , & qui étoit trop sage pour se l'arroger.

1. Avril 1785.

533

défiler nombre de chevaux vers les frontières que pour les disperfer dans divers endroits , afin de ménager les fourrages & autres munitions des magasins.

Les Etats de Brabant ecclésiastiques & séculiers se font assemblés à la demande expresse de Sa M<sup>te</sup>; M<sup>r</sup>. de Crumpypen y est venu , & a annoncé que Sa M<sup>te</sup>. leur demandoit quatre millions de florins de change, dont le remboursement se fera sur le pied dont on conviendra: après que le chancelier se fût retiré , les Etats ont délibéré , & accordé la demande; ils ont chargé leurs députés ordinaires de régler la levée de cette somme , & de s'arranger avec le gouvernement pour l'hypothèque & le remboursement du capital. Les intérêts seront déduits sur les subsides ordinaires.

M<sup>r</sup>. de Busca, nonce du Pape à cette cour , a reçu un courier de Rome qui lui a apporté la nouvelle que Sa Sainteté l'avoit nommé gouverneur de cette capitale du monde chrétien.

Nous jouissons d'une dispense quadragésimale plus étendue que de coutume , à raison des circonstances diverses qui concourent à rendre les comestibles de tous les genres rares & chers. Dans la dispense de faire gras le mercredi n'a point été excepté. Cette dispense s'étend *provisionnellement & jusqu'à révocation , à tous les samedis de l'année , à l'exception de ceux des quatre-temps , de la veille de la Pentecôte , & les autres aux-*  
quels

*quels pourroit tomber un jeûne de l'Église.* (a)

Des lettres de Trieste & d'Ostende nous apprennent une des principales causes de la chute de la maison de Proll. Cinq vaisseaux chargés de thé lui étant arrivés des Indes dans le même tems, elle n'a pu en trouver le débit, parceque cette denrée vint de baisser considérablement en Angleterre : la compagnie s'est donc vue forcée de suspendre ses paiemens pendant douze mois, pour chercher dans cet intervalle les moïens de se tirer d'embarras. Il y a cependant des gens persuadés, que, sans autre cause que le manque de liaisons dans l'Inde & la rivalité des nations européennes, dont le commerce y est établi depuis longtems, la compagnie de Trieste devoit tomber tôt ou tard. Les anciennes sociétés, qui subsistent depuis des siècles, ont peine à soutenir la concurrence de tant de nations rivales : &, au milieu de cette rivalité, une nouvelle compagnie, sans liaisons, sans établissemens dans l'Inde, sans ressources que son peu de fonds, pouvoit-elle réussir ?

DUNKERQUE (le 10 Mars.) M<sup>r</sup>. le comte de Maillebois est arrivé aujourd'hui en cette ville, & s'embarquera pour la Hollande au premier vent favorable.

(a) Ce sont les paroles du mandement du cardinal-archevêque de Malines, que j'ai sous les yeux, ainsi ceux qui m'ont écrit pour savoir si cette exception y est exprimée, trouveront ici la réponse.

1. Avril 1785.

535

LA HAYE (le 19 Mars.) Le jour anniversaire de la naissance de S. A. S. le Prince d'Orange, il ne s'est passé aucun désordre, & les précautions prises à ce sujet ont eu un succès complet. — On assure que les dernières propositions de S. M. I. sont celles-ci.  
“ Les Hollandois céderont préliminairement  
„ la ville de Maestricht avec le comté de  
„ Vroenhoven, le pais d'Outre-Meuse &c.  
„ Ils enverront à Vienne deux députés qui  
„ déclareront publiquement, que dans l'affaire  
„ arrivée sur l'Escaut, les Etats n'ont  
„ pas eu en vue d'offenser le pavillon impérial,  
„ ni même de faire croire qu'ils l'estimoient  
„ peu. Ils paieront généralement tous les  
„ frais qu'ont occasionné le transport des  
„ troupes & les autres préparatifs faits dans  
„ les Pais-bas „ On sent bien la répugnance  
qu'éprouveront les Etats-généraux à accepter  
ces conditions.

Le mémoire que Mr. de Kalitchoff, ministre de Russie près des Etats-généraux, a remis au président de L. H. P, se rapporte à celui qu'il a présenté le 19 Décembre dernier. L'Impératrice réitere son exhortation à donner à l'Empereur toute la satisfaction due à sa dignité, pour faciliter le renouement des négociations & parvenir à un accommodement, auquel cette Souveraine contribuera de tout son pouvoir. — M<sup>r</sup>. de Berenger qui a résidé si longtems ici, vient d'être nommé ministre de France auprès du Prince-évêque de Liege. — Le baron de Sprengporten,

colonel au service suédois, arriva ici le 1 de ce mois au soir; & le lendemain il fut présenté au président des Etats-généraux & à d'autres membres du gouvernement par le baron Schulz d'Ascherade, envoyé de la cour de Stockholm. M<sup>r</sup>. de Sprengporten remit à cette occasion une lettre de la part du Roi son maître à Leurs Hautes-Puissances. Sa M. y recommande cet officier, qu'elle honore d'une estime particulière, & à qui elle a accordé la permission de lever un corps de troupes pour le service des Provinces-unies. D'après cette lettre, les Etats-généraux ont agréé, à ce que l'on apprend, l'offre de Mr. de Sprengporten; & L. H. P. ont résolu d'envoyer au baron van der Borch, leur envoyé à Stockholm, les instructions nécessaires, pour conférer à ce sujet avec le ministère suédois & régler les conditions de la levée de ce nouveau corps. — Le comte de Maillebois aiant choisi M<sup>r</sup>. Cornabé, major dans le régiment wallon du général-major Grenier au service de cette république, pour faire les fonctions de son aide-de-camp-général, cet officier s'est rendu à Dunkerque, pour l'y recevoir, passer delà avec lui à Flessingue, & l'accompagner ici, où ils sont attendus au premier jour.

Des lettres des Indes-orientales, reçues par la voie d'Angleterre, marquent, " que la  
 „ compagnie hollandoise a remporté une vic-  
 „ toire complète sur les troupes du Roi de  
 „ Riow; que la plus grande partie de son  
 „ armée

1. Avril 1785.

537

„ armée a été taillée en pieces, & que le  
„ Roi même y a perdu le vie (a).

## F R A N C E.

PARIS (le 14 Mars.) La Reine éprouvant des douleurs qui semblent annoncer ses couches plus prochaines qu'elle ne l'a d'abord pensé, tous les princes & princesses, & toutes les personnes dont le service est nécessaire auprès de Sa M., ne quittent plus Versailles. — Le Roi achete de M<sup>r</sup>. d'Arnay, fermier-général, la seigneurie de Stain, village situé entre St. Denis & Gonesse. Sa M. attribue à cette propriété qu'elle acquiert, pour 800 mille livres, le titre de duché-pairie que porteront dorénavant les archevêques de Paris, en quittant celui de *pair & duc de St. Cloud.*

Une lettre que le Roi de Prusse a écrite à notre Souverain, contient de nouveaux remerciemens

---

(a) Quel droit ont les Hollandois de tailler ainsi *en pieces* les gens du pais & de tuer le Roi même; eux étrangers qui n'ont d'autres titres à la possession de cette terre que la cupidité? Quel droit ont les Anglois, les François &c d'exterminer tous ces Rays & Nababs & Caciques qui ne sont pas dans leurs intérêts? Cependant personne ne crie à la violence ni à l'injustice; tout le zele de la philosophie se décharge sur les Espagnols qui en ont fait autant, & point encore autant en Amérique. Si on ne veut pas trouver là de problème insoluble, il en faut revenir aux raisons proposées dans le J. du 1 Janv. 1785 & autres *ibid.* — *Dict. hist.* art. CORTEZ, MONTEZUMA &c.

*I Part.*

N m

mercimens sur la réception, qu'on a faite en France au Prince Henri, son frere. Sa M. Prussienne ne parle qu'avec la plus vive sensibilité de la reconnoissance, qu'elle conserve pour toutes les amitiés, que le Roi a témoignées au Prince Henri pendant son séjour à notre cour. A la fin de cette lettre, il est question des mouvemens des troupes impériales : Sa M. Prussienne ne doute point, qu'ils ne fixent l'attention du Roi : elle fait, que les frontieres de Sa M. sont en bon état & suffisamment garnies de troupes. — C'est tout ce qu'on rapporte du contenu de cette lettre, d'après une lecture rapide, que quelques personnes en ont entendue : mais il n'en existe point de copie dans le public.

L'arrivée subite de M<sup>r</sup>. le maréchal de Broglie à la cour, n'a pas manqué de réveiller les bruits de guerre qui étoient un peu tombés, & qui semblent depuis quelques jours avoir acquis un nouveau degré de vraisemblance ; si nous ne sommes que spectateurs tranquilles, du moins serons-nous toujours de quelque utilité par nos conseils ; & nos armes réparties en différens endroits de nos frontieres, où des magasins considérables sont déjà rassemblés, ne peuvent manquer de donner, s'il en est besoin, du poids à notre médiation.

Le feu a pris le 27 Février dans l'appartement de Mr. le comte d'Angivillers à une cheminée adossée à un cabinet où travailloit M<sup>r</sup>. le contrôleur-général, & voisine du sa-

lon où sont rassemblés les tableaux du Roi. L'incendie a fait quelque ravage dans cette collection, les prompts secours portés à ce désastre, en ont arrêté les progrès.

Il paroît un édit du Roi, qui crée une nouvelle compagnie des Indes, composée de 20 actionnaires seulement, qui donnent chacun 500 mille livres. M<sup>r</sup>. de Boulogne, conseiller-d'état, est chargé d'administrer, comme ci-devant, les affaires de cette société. La compagnie angloise s'est offerte à fournir dans l'Inde aux François tous les articles dont ils auront besoin, en les bonifiant de 10 pour cent.

Les mémoires des villes maritimes & les autres écrits, concernant le nouveau système adopté pour nos colonies, ne feront pas changer d'idée à l'administration, qui ne s'est décidée que par des raisons politiques, ignorées des commerçans, & après avoir débattu cet objet important dans 14 séances consécutives du conseil des dépêches. En effet rien n'est plus problématique, que les spéculations de commerce, qui, au lieu des grands avantages qu'elles sembloient offrir, sont souvent sujettes à nombre de difficultés dans l'exécution. Tel est le commerce direct avec la Russie: jusqu'à présent il s'étoit fait par l'entremise de nations plus voisines, particulièrement des Hollandois: depuis quelques années l'on a spéculé sur les profits, qui résulteroient d'une navigation immédiate de France en Russie: on en a fait l'essai; mais il s'en faut de beaucoup, que le succès ait répondu à l'attente. C'est ce qu'on voit entre autres par une notice qu'on vient de publier pour les armateurs, qui se préparent à faire le commerce du Nord & à profiter des avantages, que présente l'arrêt du conseil-d'état du Roi du 23 Septembre dernier: elle contient à

ce sujet les détails suivans. On ne s'arrêtera point sur les railons politiques, qui on fait traiter en Ruffie quelques nations plus favorablement que la nôtre, particulièrement aux douanes impériales. On dira seulement, que le navigateur, étant obligé de paier les droits d'entrée & de sortie en rixdales d'argent, est forcé de s'en procurer de la banque impériale. La Ruffie paie la rixdale 90 copecks invariablement (le copeck vaut environ 12 deniers de France). L'Anglois la paie de 120 à 125 copecks selon l'agio, & le François de 140 à 145 copecks, aussi selon l'agio. Il étoit donc très-important pour le bien du commerce de la Mer baltique, que le Roi voulût bien accorder des primes aux armateurs: ils regagnent par cette faveur une concurrence, que leur ôtoit la remise faite au pavillon anglois: mais il y a en outre une infinité d'objets, que le spéculateur ne doit pas perdre de vue: 1°. que les droits doivent être païés en totalité, avant de pouvoir disposer de la moindre partie d'un chargement: 2°. que les droits sont perçus sur le montant des connoiffemens, & qu'un navire, dont le chargement auroit été avarié de moitié par le coulage ou autres incidens, n'en devoit pas moins paier les droits pour la totalité. Les vins de Champagne sont sujets à cent sortes d'avaries: on doit en faire les expéditions immédiatement après l'ouverture de la navigation: les chaleurs font casser les bouteilles; &, outre la valeur du vin, qui se trouve perdu, l'armateur doit ajouter la perte de l'entrée, qui est d'environ un rouble (ou cent sols tournois) par bouteille: 3°. que la vente des eaux-de-vie en Ruffie est entre les mains des fermiers des boiffons, comme le tabac en France, & qu'il se consume pour 5 à 6 cents mille roubles par an: il seroit imprudent aux armateurs d'en expédier, sans avoir des marchés avec les fermiers: 4°. que les vins de France les plus communs païent environ 17 roubles par barrique: ceux d'Espagne n'en païent que six: cette faveur a également ses causes: 5°. que

1. *Avril* 1785.

541

Les termes de paiement sont de fix, neuf & douze mois, la commission de vente de fix pour cent, & le du-croire à proportion : 6°. enfin le rouble, estimé cent sols de France en Russie, est pour l'étranger une monnoie imaginaire. Pétersbourg ne change qu'avec Amsterdam. Là le rouble cesse de valoir 100 copecks : il y prend une valeur arbitraire, communément de 36 à 39 stuivers (3 livres 18 sols à 4 livres 5 sols tournois). Il est donc effenciel, que le spéculateur calcule cette perte sur le change en observant que les objets de commerce, qu'il prendra pour le retour de ses navires, devront être payés au comptant. Dans ce cas c'est un double avantage d'avoir affaire à une maison de commerce françoise, qui, en procurant des facilités pour la vente des marchandises de France & le placement des effets, fait participer à la faveur entiere, accordée par l'arrêt du conseil-d'état du Roi.

Mgr. l'archevêque à la fin de son mandement (*dern. Journal p. 453*) s'éleve contre l'édition des *Œuvres de V.* qui vient d'être achevée au fort de Kehl, & expose d'une maniere forte & pathétique les dégâts que va faire ce nouveau scandale, ce nouveau moïen de subversion dans ce qui nous reste encore de mœurs & de principes sains. (a)

Mais avec tous les scandales, avec tous les écrits licentieux dont cette capitale est inondée, & qui désolent les mœurs dans tous

---

(a) *Mandement de Mgr. l'évêque d'Amiens sur le même sujet, 1 Juin 1781, p. 224. — Mandement de Mgr. l'archevêque de Vienne, 1 Août 1781, p. 536. — Censure de la Sorbonne, 1 Janv. 1782, p. 16. — Diverses observ. 1. Avril 1781, p. 490.*

les âges, dans toutes les conditions ; quelle source de séduction plus effrayante encore est à la veille de se reproduire au milieu de vous, N. T. C. F ! Ce recueil immense de tous les écrits de cet homme fameux qui devoit être, par la supériorité de son génie, la lumière du siècle (a) ( faut-il que par l'abus de ses talens il soit devenu le fléau de la religion & des mœurs ) ! Cette entreprise si redoutée, non-seulement des âmes pieuses, mais de toutes celles qui conservent encore du respect pour l'honnêteté ; ce monument de scandale, décoré de tous les ornemens de l'art, & multiplié sous toutes les formes possibles, pour le faire circuler plus facilement dans toutes les mains ; cette œuvre préparée dans une terre étrangère, car la France n'a pas voulu qu'elle fût exécutée dans son enceinte, cette œuvre de ténèbres est donc bientôt consommée, & menacée de renouveler & de perpétuer parmi vous les ravages de tant de pernicieux écrits.

Nous vous devons à deux titres, N. T. C. F, cette réclamation solennelle ; & comme votre pasteur, & comme le dépositaire & l'interprète des alarmes de la dernière assemblée générale du clergé de France, qui nous a chargé spécialement de continuer après sa séparation, les efforts qu'elle avoit commencés, pour préserver les mœurs de cette calamité.

Si des mains vertueuses avoient pris soin d'écartier de ce recueil, tout ce qui peut offenser la religion & les mœurs ; l'Eglise, qui fut dans tous les tems la protectrice des lettres, & qui a sauvé des ravages de l'ignorance & de la barbarie, les plus belles productions de l'esprit des hommes ; l'Eglise eût elle-même encouragé cette sage entreprise (b). Mais, non-seulement, on fait reparoître des

(a) *Reflexions qui semblent répandre quelques doutes sur cette assertion*, Catéch. philos. p. 643, édit. de 1777. — P. 566 édit. de 1773.

(b) *Raisons qui pourroient faire croire le contraire* ;

ouvrages qui ont déjà perverti tant d'ames; on fait encore sortir des ténèbres, des écrits posthumes que l'auteur même n'avoit osé mettre au jour, malgré l'extrême liberté de ses dernières années; productions informes de son enfance ou de sa vieillesse, qu'il avoit jugées lui-même indignes de lui.

Ici, N. T. C. F., nous pourrions déployer toute l'autorité, toute la sévérité de notre divin ministère: nous pourrions user des armes que le Seigneur a mises entre nos mains, de ces armes puissantes en Dieu pour détruire les conseils pervers, & pour renverser toute hauteur qui s'éleve contre la science de Dieu\*: Nous pourrions défendre la lecture & la circulation de ce recueil sous les peines spirituelles les plus rigoureuses; & jamais l'Eglise a-t-elle proscriit des erreurs plus dignes de ses anathèmes? Mais la crainte de nos censures pourroit-elle réprimer ceux qui ont brisé le frein de la religion? Nous ne voulons pas les exposer à une infraction nouvelle. Du moins nous avertissons, au nom de la vertu, tous ceux qui respectent la foi & les mœurs; nous leur déclarons, de la part de Jesus Christ, qu'ils ne peuvent ni lire, ni garder, ni communiquer cette coupable édition, sans se rendre coupables eux mêmes dans le genre le plus grave; & nous les remettons au tribunal de leur conscience, & au jugement du Seigneur.

L'illustre prélat passant sous silence d'autres maux dont la prudence & la charité ne lui permettent pas de parler en public, & dont il ne peut que gémir devant le Seigneur,

\* *Arma militiæ nostræ non carnalia sunt sed potentia Deo, ad destructionem munitiorum, consilia destruentes, & omnem altitudinem extollentem se adversus scientiam Dei. Cor. II. io. 4 & 5.*

---

contraire, 1 Juillet 1782, p. 325. — 15 Juin 1781, p. 256. — 1 Mars 1785, p. 335. — L'Eglise s'intéresseroit-elle, par exemple, au triage des écrits de Calvin, de Luther, de Pelage, de Nestorius, dans lesquels on ne peut nier qu'il n'y ait des choses vraies & raisonnables?

s'étend sur la conservation de la foi & des mœurs & sur l'impossibilité de réprimer les passions sans le secours de la religion. Ce morceau contient un éloge de Louis XVI, amené d'une manière touchante & naturelle.

C'est aux pasteurs que Dieu a institués pour diriger vos mœurs, ainsi que votre foi, à réunir leurs efforts pour y remédier. Depuis que nous sommes au milieu de vous, c'est, N. T. C. F, le continuel objet de notre sollicitude. Nous ne cessons de chercher devant Dieu, avec les fideles coopérateurs qui nous sont associés, & avec toutes les personnes vertueuses qui peuvent nous aider de leur sagesse & de leur expérience, les moyens les plus efficaces pour guérir les plaies de notre église. Nous avons aussi invoqué l'appui des ministres que le Roi honore de sa confiance, l'appui des magistrats, dont le zèle devient de plus en plus précieux à l'Eglise dans ces momens de crise & d'innovation, par leur attachement inébranlable aux anciens principes. Le Roi a daigné nous promettre de prendre lui-même les mœurs sous sa protection : vous savez, N. T. C. F, combien il les respecte & les aime. Qu'il est consolant pour nous de pouvoir proposer à un peuple si fidele & si attaché à ses Souverains, l'exemple d'un Prince qui a su conserver au milieu de la contagion générale, au milieu des dangers qui assiègent la jeunesse des Rois, une pureté de mœurs dignes d'un meilleur siècle !

Oui, N. T. C. F, si vos pasteurs sont secondés, comme ils ont droit de l'attendre, & si le Seigneur daigne bénir leurs travaux, nous osons espérer que nos efforts ne seront pas inutiles, & que nous aurons la consolation de voir renaître dans ces jours de péché, comme autrefois sous le règne du vertueux Josias, la foi, la vertu, la piété.

Pendant que nous poursuivrons ce grand ouvrage, vous nous seconderez vous-mêmes par vos propres efforts, pour dompter vos

*In diebus  
peccatorum  
corroboravit  
pietatem, Eccli.  
49.*

passions, & pour réformer vos mœurs. Mais, loin de vous l'étrange système qui entreprendroit de corriger les vices par d'autres vices. Des poisons morrels, voilà donc les préservatifs, voilà les remèdes que l'on ne craindroit pas de proposer à une imprudente jeunesse.

O combien c'est mal connoître la nature des passions, que d'espérer de les dompter les unes par les autres ! Pour vous, N. T. C. F, vous chercherez les seuls remèdes qui puissent les guérir ; vous les trouverez dans la vertu & dans la grace de J. C. Il l'a déclaré lui-même : *En vérité, en vérité, je vous le dis, quiconque commet le péché, est esclave du péché. Si le Fils vous met en liberté, vous serez véritablement libres* \*. Puisque la pureté de cœur est un don de Dieu, vous implorerez le secours du Seigneur, & vous prendrez toutes les précautions que sa loi vous commande. Vous ne vous contenterez pas de fuir le péché, vous fuirez aussi toutes les tentations qui pourroient vous y entraîner ; les spectacles, les fêtes profanes, les compagnies mondaines, les conversations qui corrompent les mœurs. A ces divertissemens que la religion proscriit, vous substituerez les amusemens innocens qu'elle permet à la foiblesse humaine. Vous ferez disparaître de vos maisons, tout ce qui pourroit alarmer des yeux chastes. Non-seulement vous vous interdirez toutes les lectures dangereuses ; vous ne souffrirez pas même que vos bibliothèques soient profanées par les coupables productions de la licence & de l'impiété. Vou-driez-vous, N. T. C. F, transmettre à des enfans chéris des poisons héréditaires, qui iroient pervertir vos générations futures ? Au lieu de vous abandonner aux excès du luxe & de la mollesse, à ces funestes délices qui nourrissent & qui fortifient les passions, vous dompterez vos sens par une vertueuse tempérance. Femmes chrétiennes, dont la pudeur est le premier devoir comme la première gloire, vous vous distinguerez par votre zèle pour l'honneur d'une vertu qui doit vous être si chère ; vous la ferez respecter par la gravité

\* Amen,  
amen dico  
vobis, om-  
nis qui facit  
peccatum,  
servus est  
peccati ; se-  
ergo vos Fi-  
lius libera-  
verit, verè  
liberi eritis.  
Joan. vi. 8.  
34 & 36.

de vos mœurs, par la modestie & la simplicité de vos parures; la vertu sera toujours votre plus précieux ornement.

Le patriotisme du sieur Luzac, auteur de la gazette de Leyde, lui ayant inspiré des phrases un peu fortes, concernant Sa M. I., a pu déplaire à la politique de notre cour, qui a fait suspendre le cours de cette feuille. Le ministère se fait également rendre compte des articles de la gazette d'Utrecht & de celle d'Amsterdam. — Le sieur Caron de Beaumarchais a été enlevé la nuit du 8 au 9; le public en étant instruit le supposoit enfermé dans une des chambres de la Bastille, mais on a scu qu'il avoit été conduit à St. Lazare, maison où l'on renferme les foux ou les jeunes libertins. On dit qu'il s'est attiré cette disgrâce par une lettre arrogante inférée dans le *Journal de Paris*, & une mauvaise chanson contre l'archevêque (a). — Le réquisitoire

---

(a) Une gazette que j'ai sous les yeux (mais que par considération pour l'auteur, que j'estime personnellement, je ne nommerai pas) nous apprend que Louis XVI en punissant ces écarts, s'est rendu coupable de *persécution*; mais qu'aux yeux *des honnêtes gens* le persécuté n'en est que *plus intéressant & plus raisonnant de gloire*. — Une autre raconte que le prisonnier tient table ouverte, & que les grands seigneurs vont le voir, le distraire & l'amuser. Cela rappelle les paroles d'un petit roman moral dont nous rendrons compte \*: " Tu te plains que la liberté est gênée à Paris; dis donc plutôt qu'elle y est portée jusqu'à la licence, & qu'il seroit à souhaiter qu'on en modérât les excès. On y débite impunément " les

\* *Dorval & Alida, ou la Nym- phe de l'Amstel.*  
1785. Br.  
in-12.

quisitoire de M<sup>r</sup>. de Caradeuc contre l'ouvrage de M<sup>r</sup>. Necker, n'a pas été bien accueilli du public. Il est foiblement écrit, & n'a pas répondu à l'idée que l'on s'en étoit faite. Les bonnes choses contenues dans le livre de M<sup>r</sup>. Necker, lui font beaucoup de partisans.

Les Bénédictines du Val-de-Grace ont reçu une défense de Mgr. l'archevêque d'admettre aucune novice à la prononciation de ses vœux. On regarde la suppression de cette abbaye comme décidée, aussi bien que l'établissement d'un chapitre de chanoinesses, institué à l'instar de celui de Remiremont. Les peines inutiles que s'est donné l'autorité spirituelle & temporelle pour détacher ces Nonnes de la manie d'argumenter sur la grace est la raison principale ou plutôt la seule de leur suppression.

Il est connu que depuis plusieurs années la Congrégation des Bénédictins de St. Maur a été agitée par des troubles intestins, qui ont itérativement obligé l'autorité souveraine d'intervenir, pour rétablir le calme & la tranquillité dans le sein de la Compagnie. Pour les terminer enfin il a été rendu le 3

---

„ les dogmes les plus absurdes, on y avance  
„ publiquement les sentimens les plus pernicious.  
„ Chacun y vit à sa mode; il n'y a  
„ plus rien de sacré pour la plupart, tous  
„ les états y sont confondus, & l'homme du  
„ vice marche effrontément à côté de l'homme  
„ en place, qui le dit son ami & qui n'en  
„ rougit pas. „

Janvier un arrêt du conseil, dont voici la substance.

*Sa Majesté, voulant prévenir le trouble, la division, l'insubordination, & donner en même tems une nouvelle marque de sa protection à une Congrégation, distinguée par les services qu'elle a rendus à l'Eglise, à l'Etat & aux lettres, & dont elle veut assurer la durée par le maintien de ses constitutions, a ordonné & ordonne, que les constitutions de la Congrégation de St. Maur, autorisée par les lettres-patentes du 28 Juillet 1769, seront exécutées dans toutes les maisons de la dite Congrégation, selon leur forme & teneur, tant par les supérieurs majeurs & locaux, que par les officiers & simples religieux, sans que sous aucun prétexte il puisse y être dérogé: enjoint Sa Majesté à tous les religieux de la dite Congrégation, de rendre aux supérieurs majeurs & locaux, visiteurs & autres officiers, nommés par le chapitre de St. Denys, & à ceux qui l'ont été depuis, ou le seroient à l'avenir, l'obéissance qu'ils doivent à leurs supérieurs légitimes, sous les peines portées par les dites constitutions: enjoint à tous les religieux d'observer exactement la résidence dans leurs monastères respectifs: ordonne à tous ceux qui seroient absens sans permission de se rendre dans leurs maisons de résidence, dans le mois de la signification du présent arrêt, à peine d'y être contraints: fait défense à tous religieux d'apporter aucuns troubles ni empêchemens aux visiteurs des provinces dans l'exercice de leurs fonctions & leur enjoint de se conformer à ce qui est prescrit à cet égard par les constitutions.*

Malgré l'anathême lancé par le corps des médecins contre M<sup>r</sup>. Mesmer, malgré les pamphlets qui pleuvent de tout côté sur lui, l'intrepide docteur continue ses opérations &

joue de l'harmonica (a) de maniere à ravir. Il a même encore beaucoup de partisans, surtout parmi nos Dames à qui les crises magnétiques plaisent singulierement.

Une maison de commerce établie à Nantes sous la raison de Michel & compagnie, vient de déclarer une banqueroute, qu'on fait monter à quatre ou cinq millions.

L'académie royale des inscriptions & belles-lettres, dans son assemblée du 18 Février dernier, a élu associé libre regnicole l'évêque d'Agde, à la place de feu M<sup>r</sup>. Segurier de Nimes. Celle des sciences a élu le 12 du même mois associé étranger M<sup>r</sup>. Pierre Camper, ci-devant professeur en médecine à Amsterdam, Franeker & Groningue, actuellement membre du gouvernement de la Frise: les concurrens de ce savant pour cette place d'associé étranger, dont il n'y en a que huit dans l'académie des sciences, ont été M<sup>r</sup>. Banks, président de la société royale à Londres, & le docteur Priestley, membre de la même société. L'on observe que M<sup>r</sup>. Camper

---

(a) L'harmonica, est un instrument de musique, composé de cloches ou tasses de verre, dont les sons approchent beaucoup de la voix humaine. Il est, dit-on, de l'invention de Mr. Franklin; Mademoiselle Davies, Angloise, l'a fait connoître la premiere à Paris en 1765. Cependant dès 1746 j'ai vu des instrumens qui quant à la substance répondoient à l'idée de celui-ci, quoique sans doute très-inférieurs en perfection, qui depuis cette époque a dû naturellement aller en croissant.

est le troisième médecin célèbre né à Leyde ou dans les environs, que l'académie a admis au nombre de ses membres : les deux autres sont Boerhave & feu le baron van Swieten, premier-médecin de L. M. Imp. & R. à Vienne.

M<sup>r</sup>. le Noir travaille à obtenir un arrêt du conseil qui ordonne l'ouverture de la bibliothèque du Roi pour tous les jours, même pendant les vacances, à l'exception des dimanches & des fêtes : c'est le seul moyen de rendre utile aux sciences un établissement dont presque personne ne peut profiter que les bibliothécaires. Ainsi la bibliothèque sera ouverte soir & matin pour l'utilité publique au lieu de l'être seulement les matinées du mardi & du vendredi depuis 9 heures jusqu'à midi.

#### NOUVELLES DIVERSES.

Les bruits de paix & de guerre sont toujours au même point de contradiction. — Les ducs d'Aumont & d'Harcourt ont prêté le 15 le serment de ducs & pairs de France entre les mains de Mr. le premier-président. Au milieu des magistrats de grand-chambre & de plusieurs autres ducs & pairs reçus, on a remarqué dans cette séance publique Mr. le maréchal de Richelieu, âgé ce jour-là de 89 ans & deux jours. — Quelques avis de la Bosnie donneroient des inquiétudes si l'on ne savoit à quel point de foiblesse & d'impuissance les Turcs sont réduits. — Extrait du *Courier du Bas-Rhin*, n<sup>o</sup>. 23, p. 184. « Mr. de Beaumarchais a en effet été arrêté » par ordre du Roi, & conduit à St. Lazare, » maison de correction, où l'on enferme les

„ jeunes libertins, les enfans de famille dé-  
 „ bauchés &c. Le lendemain, cette nouvelle  
 „ se répandit & occupa tous les badauts  
 „ comme si c'eût été celle d'une bataille per-  
 „ due ou d'une ville prise d'assaut. On ignore  
 „ les raisons qui ont porté l'administration à  
 „ sévir contre l'auteur de Figaro. Quelques-  
 „ uns attribuent sa disgrâce à une chanson  
 „ fort cavaliere qui a paru contre le dernier  
 „ mandement de l'archevêque de Paris, &  
 „ dont on l'a supposé auteur, avec d'autant  
 „ plus de vraisemblance, qu'il y est question  
 „ de la vive sortie du mandement contre la  
 „ licence du drame de Figaro. Quoiqu'il en  
 „ soit, les ménées, les querelles de Beau-  
 „ marchais, ses propos, ses sarcasmes fati-  
 „ guoient depuis longtems l'administration,  
 „ & la plus légère faute aura suffi pour déci-  
 „ der sa punition. On assure qu'il n'a pas été  
 „ mis dans une chambre particuliere, mais  
 „ dans la salle de correction; c'est-à-dire,  
 „ qu'il mangera au réfectoire avec les jeunes  
 „ libertins; qu'il sera obligé comme eux de  
 „ faire des lectures pieuses, de servir la  
 „ Messe, de se confesser, de faire ses pâ-  
 „ ques, & peut-être d'être fustigé comme eux.  
 Si tout cela est vrai, il est également sûr  
 qu'il n'a pas duré longtems, que Mr. de  
 Beaumarchais a été élargi le 13 Mars, &  
 qu'ainsi on ne verra pas sortir de ses presses  
 de Kehl ses *Méditations chrétiennes*, comme  
 une gazette l'a annoncé.

---

Dans le dernier Journal p. 404, l. 27, de  
 ces Instructions, ôtez ces mots & lisez l'auteur  
 très-avantageusement connu &c. — P. 412,  
 l. 10, quaités; lisez qualités. — P. 426,  
 l. 25 elles, lisez elle. — P. 442, l. 3 de  
 la note (a), lisez, George DOSA (c'est ce  
 nom qu'il faut chercher dans le *Dict. hist.*  
 pour connoître le supplice de cette espece de  
 Horiah). — P. 464, l. 13, L'auteur de ces  
 vers acrostiches a voulu faire allusion à la

Dauphine, aujourd'hui Reine, qui fut remise aux François dans le fort de Kehl où ses anciens serviteurs la quitterent. Quelques lecteurs ont cru mal à propos qu'il avoit célébré l'édition des Œuvres de V, faite à Kehl. Du reste, ces vers sont très-peu de chose; je les ai rapportés précisément pour faire remarquer que tout en contrôlant le goût de nos ancêtres pour les poésies pénibles & embarrassées, nous en ressuscitions l'usage.

## T A B L E.

TURQUIE.	( Constantinople	505
RUSSIE.	( Pétersbourg.	507
POLOGNE.	( Varsovie.	508
ESPAGNE.	( Madrid.	509
	( Alicante.	512
PORTUGAL.	( Lisbonne.	513
DANNEMARCK.	( Coppenhague.	513
SUEDE.	( Stockholm.	514
ITALIE.	( Rome.	515
	( Malthe.	519
ANGLETERRE.	{ Londres.	520
	{ Kingston dans la Jamaïque.	521
ALLEMAGNE.	{ Vienne.	522
	{ Carlsbourg.	525
	{ Munich.	527
	{ Ratisbonne.	530
PAYS-BAS.	{ Bruxelles.	532
	{ Dunkerque.	534
	{ La Haye.	535
FRANCE.	( Paris.	537
	Nouvelles diverses.	550